

NUMÉRO
12

DÉCEMBRE
2008

Art.
La direc
de la

- Direc
- Directio
de l'encadre
de l'encadre
de la gestion

de l'en
des affair
et met en œuv
maines, la poll
ats d'encar

ment :
financière
sein de la
recrutement,
rieur

de l'entretie
onnées sur les
et les ressource
Elle s'appuie sur
spécifique de pr
ns le cadre
erge la

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

ations
s organisme
ale coordonne
des contrats plu
avec ces organis
insi que la prév
s programm
étaires

OS
eur, l'U

CI
égation
d'aire, 518
d'arches

at don
ans, le
sion

Monsi
L'été 2008
sion

ue))
directio
action
gestion
s carr
le

que
des et
nitaire
vision
s ains

ons
s de g
social
lle des
e des

nspon
on pré
fectifs
des s

éfent
ionnel
es
itaires

se, te
tr

x ag
s

De
est don
à l'eff
ur se
et com

de
Monsieur
signer, a
et dans
nécess

le Mo
du 27
milita
à l'ap

leur de
régional
s dispos
conserv

de l'unit
ARRP

a
ARRP
il

rit
DU 25

s reg
anspdr
ction des é
vires et des
orer la pol
our les

ns et
nts pré
s de gestic
vires comm
de gestic
ants d

once
aux ag
s ins
visionnelle
est charg
ressourc
ur et d

ays a
agréées
études de
33. - La sous-
s études de ges
visionnelle, st
affaires

délega
on prévis
Chargée
es DÉ
de

le, tr
SION
cité

ns
060

cernant
tion généra
tion et à la
0605

sonnels
e l'enseign
lisation du
R08
du

participe,
it supérieu
t ressource
é du 27
2006

ressources
général
ur les enseign
périeur et de la
activité de
2006 pr
no

son D
seigneme
s sources hu
scution bud
et nomin
au

rieur,
es 20
à des
l'ard

06
ans du
l'ard

à be
il d'adm
ominatio

ons
tration
du conseil

s na
ntre na
administr

de la
n du Cen

che sc
national

ique
recherche

scientifi

. n. b
006DR
du 01-
2006

irection de
tion de la strat
de la direction
erche et de l'inn
a les orientations
ques de la rec
elle ov

n,

33. - La sous-
études de ges
visionnelle, st
affaires

co

o

o



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

s.

les enseign
rieur et de la
sous-direction
s études de ges
visionnelle, st
es affaires c
argée d

che
s

pt

visio

Sommaire

Textes de portée générale	3
Organisation générale du CNRS	3
Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) (RMLR : 271)	3
Instruction de procédure n° 080007BPC du 3 avril 2008 relative à la gestion des programmes interdisciplinaires de recherche	3
Unités de recherche (RMLR : 2721)	12
Décision n° 080033MPPU du 10 octobre 2008 modifiant la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche (UPR n° 3118)	12
Décision n° 080044SING du 23 octobre 2008 portant renouvellement de la FR n° 776 - Energétique, propulsion, espace, environnement (EPEE)	12
Décision n° 080039SING du 1 ^{er} octobre 2008 portant création de l'UMI n° 3191 - Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI)	12
Unités de service (RMLR : 2741)	12
Décision n° 081229PU du 10 octobre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 2859 - Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE)	12
Décision n° 080026SDV du 22 octobre 2008 portant création de l'UPS n° 3250 - Unité de gestion pour la création d'un centre interdisciplinaire du vivant (UPSCIDV)	13
Décision n° 080037SCHS du 2 octobre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'homme (ISH)	13
Relations et échanges avec l'extérieur	14
Groupements d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)	14
Avis modifiant l'avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public dénommé « Maison des sciences de l'homme et de la société Ange-Guépin » (MSH Ange-Guépin)	14
Questions administratives et juridiques générales	15
Développement des technologies de l'information dans l'administration (RMLR : 415)	15
Instruction de procédure n° 080004BPC du 25 septembre 2008 relative à la mise en place des structures opérationnelles dans le système d'information	15
Les personnels du CNRS	25
Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2)	25
Décret n° 2008-1016 du 2 octobre 2008 portant majoration à compter du 1 ^{er} octobre 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation	24
Les vacataires (RMLR : 5326)	24
Décision n° 080048DRH du 8 octobre 2008 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances	24
Moyens immobiliers et matériels	25
Immeubles (RMLR : 71)	25
Arrêté du 29 septembre 2008 portant attribution à titre de dotation d'un ensemble immobilier domanial	25

Mesures particulières	27
Concours	27
Concours internes ITA nommés en 2008	27
Concours externes ITA nommés en 2008	28
Comités, conseils et commissions	28
Note n° 080004ELEC du 13 octobre 2008 proclamant les résultats de l'élection au conseil de l'INSU du CNRS	28
Note n° 080005ELEC du 13 octobre 2008 proclamant les résultats de l'élection au conseil de direction de l'IN2P3 du CNRS	28
Décision n° 080020ELEC du 27 octobre 2008 créant un bureau de vote pour le premier tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique	29
Décision n° 080022ELEC du 27 octobre 2008 créant un bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires du Centre national de la recherche scientifique	29
Décision n° 080100DR01 du 3 octobre 2008 portant composition du conseil de service Paris A	29
Décision n° 080105DR01 du 27 octobre 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 9912 - Sciences et technologies de la musique et du son	30
Décision n° 08A057DR04 du 28 octobre 2008 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud	30
Décision n° 080025DR06 du 7 juillet 2008 fixant la composition des membres du comité de gestion du restaurant COSMOS du CNRS	30
Décision n° 080029DR06 du 3 septembre 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6249 - Laboratoire chrono-environnement de Besançon	31
Décision n° 080030DR06 du 6 octobre 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'USR n° 3124 - Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux (MSHE)	32
Nominations	33
Fin de fonctions	36
Délégations de signature	37
 Informations générales	 57
Textes signalés	57

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) – RMLR : 271

Instruction de procédure n° 080007BPC du 3 avril 2008 relative à la gestion des programmes interdisciplinaires de recherche
BPC

Objet de l'instruction : spécifier les modalités de gestion des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS.

Période d'application : A compter de la date de signature

État du document : signé

Signé le : 3 avril 2008

Référence : INS080007BPC

Dernière mise à jour : 28 février 2008

Version : 1

Adresse du site des instructions de procédure :

<http://www.sg.cnrs.fr/bpc/procedures/default.htm>

Coordonnées : Secrétariat général, bureau de pilotage et de coordination ; 3 rue Michel-Ange – 75794 Paris cedex 16

Mél. : BPC.procedures@cnrs-dir.fr

Ce document a été établi par l'unité propre de service « Indicateurs, programmation, allocation des moyens » (IPAM).

Pour tout renseignement relatif aux règles de gestion, textes et documents applicables : Mél. : IPAM.procedures@cnrs-dir.fr

Avant-propos

Ce document présente les modalités de gestion des programmes interdisciplinaires de recherche au CNRS.

Présentation générale

Les programmes interdisciplinaires du CNRS permettent la structuration d'actions de recherche innovantes faisant intervenir des équipes de thématiques diverses.

Chaque programme est créé pour trois à quatre ans par décision signée du directeur général nommant un directeur de programme sur la période. Il reçoit un financement de fonctionnement réétudié annuellement.

Certains programmes fonctionnent sur la base d'appels d'offres ouverts sur la communauté scientifique la plus large, y compris hors CNRS. Les appels d'offres permettent également, en interne, le ciblage d'équipes au sein des laboratoires et leur mise en relation par les autres

modes d'intervention des programmes (séminaires, formation, publications, colloques), constituant ainsi des réseaux et des communautés inter laboratoires de savoirs et de savoir-faire.

Les crédits affectés aux programmes sont destinés à financer leur fonctionnement (achat d'équipement, montage d'expérimentations, organisation de colloques...).

Par souci de simplification, un tableau synthétique des rôles du directeur de programme est disponible dans ce document (cf. infra « rôle du directeur de programme »).

Rôle de l'IPAM

L'unité propre de service « Indicateurs, programmation, allocation des moyens » (IPAM) est le correspondant privilégié concernant les programmes et assure la coordination de l'ensemble.

L'IPAM est chargée de mettre en œuvre les moyens administratifs nécessaires au fonctionnement des programmes interdisciplinaires. Ses missions se déclinent comme suit :

- L'aide à la gouvernance des programmes : préparation des arbitrages concernant leur création et/ou renouvellement et leur mise en œuvre, synthèse des informations en vue des comités de direction, des conseils scientifiques et des conseils d'administration ;
- Les actions de coordination et d'assistance aux programmes : sur l'établissement de rapports annuels et de bilans finaux, de mise en réseau d'interlocuteurs pour lancer de nouvelles initiatives, d'aide à la gestion des appels d'offres ;
- L'animation du site Web des programmes interdisciplinaires ;
- Le suivi budgétaire : enveloppes annuelles et pluri-annuelles, répartition des moyens.

Création d'un programme

Un programme est créé par décision du directeur général, après avis du comité de direction puis du conseil scientifique et après approbation du conseil d'administration. Le programme interdisciplinaire est créé à compter d'une date déterminée, pour une durée prévisionnelle fixée lors de la création (trois à quatre ans). Il est placé sous la responsabilité d'un directeur de programme, et le cas échéant d'un co-directeur, dont la nomination est validée par décision du directeur général après avis conforme de la présidente du centre. La création du programme et la nomination d'un directeur de programme font l'objet d'une décision unique signée par le directeur général.

Toute modification substantielle dans le programme est formalisée dans une décision signée par le directeur général suivant une procédure similaire à celle de la création du programme.

Chaque programme est rattaché à un département « scientifique pilote », qui est le département scientifique d'appartenance du directeur de programme.

Gestion annuelle d'un programme

Moyens administratifs support

Dans le cadre de la mise en œuvre des moyens administratifs nécessaires au fonctionnement des programmes interdisciplinaires, il appartient à l'IPAM, soit de dégager des moyens administratifs spécifiques, soit d'intégrer la gestion dans la charge de travail courante de son service. Le cas échéant, un recrutement¹ de type assistant technique gestionnaire se fera à l'IPAM afin de prendre en charge des tâches administratives. Par ailleurs, sous réserve de l'inscription au budget du CNRS, il peut y avoir affectation à l'IPAM d'une enveloppe de crédits exclusivement dédiée à des vacances et contrats de courte durée pour faire de l'assistance auprès des programmes. Cette enveloppe est revue annuellement.

Gestion financière

La direction des finances agissant par délégation de l'ordonnateur principal, affecte les moyens financiers de l'établissement aux structures chargées de les répartir et spécifiquement à l'IPAM pour les programmes interdisciplinaires.

Les crédits de programme ne peuvent pas être répartis à un laboratoire coordonnateur qui les sous répartirait par transfert. Ils doivent être répartis directement aux unités impliquées. Il est souhaitable que les répartitions ne soient pas inférieures à un montant significatif conforme à une logique de programmation. Celle-ci supposant d'affecter les moyens nécessaires à la réalisation complète d'une recherche, en réponse à un appel d'offres par exemple.

Financement par la subvention d'État des laboratoires du CNRS

Le régime de soutien aux projets des programmes interdisciplinaires est défini par tranches annuelles estimées en début de programme et étudiées chaque année pendant la période d'arbitrage des budgets.

Les crédits annuels alloués aux équipes sont destinés à être engagés dans leur totalité au terme de l'année civile de leur répartition.

Il est impératif que les directeurs de programme répartissent la totalité des autorisations d'engagement sur subvention d'État qui leur sont affectées chaque année. Les crédits non répartis à la date d'analyse du solde budgétaire effectuée par la direction des finances, ne sont pas remis en place l'année suivante.

Financement par la subvention d'État à l'extérieur du CNRS

Des affectations de crédits peuvent également s'adresser à des laboratoires ou des partenaires extérieurs au CNRS (un autre établissement public ; ou un organisme privé). Dans ce cas, il est procédé au versement d'une subvention.

Afin de rendre souple et rapide cette procédure, le conseil d'administration du CNRS a accordé une délégation

de pouvoir au directeur général² afin d'affecter des subventions pour l'exécution des programmes dans la limite du triple du seuil fixé pour les achats sur marchés non formalisés (procédure de mise en concurrence adaptée)³. Cette délégation de pouvoir fait l'objet d'un compte-rendu annuel qui précise pour chaque subvention son bénéficiaire et sa destination exacte. Le principe est que la décision de subvention est établie au bénéfice du partenaire (établissement public ou organisme privé) et inclut l'ensemble des crédits affectés aux laboratoires qui en relèvent.

Ce versement de subvention n'est toutefois possible que lorsque les résultats attendus ne sont pas susceptibles d'être valorisés. Dans le cas contraire, une convention doit être établie.

Cas d'un organisme public

Une décision d'attribution de subvention est établie.

Cas d'un organisme privé (dont association et fondation)

- Si le financement est < à 23000 € TTC, une décision d'attribution de subvention est établie.
- Si le financement est ≥ à 23000 € TTC, une convention est établie et signée par le délégué régional de la délégation Paris Michel-Ange.

Financement des programmes par les ressources propres

Pour les crédits reçus par un programme, une convention est conclue avec le(s) partenaire(s) extérieur(s) pour permettre la mise en place du financement souhaité.

Les ressources propres de chaque unité sont gérées par les unités en relation avec leur délégation. Le directeur de programme centralise l'information des crédits qu'il obtient de l'extérieur. L'IPAM demandera un compte-rendu sur les ressources propres reçues au titre des programmes interdisciplinaires.

Affectation de personnels

Le directeur de programme peut estimer nécessaire de constituer une équipe scientifique autour de lui, de manière à l'aider à organiser les travaux du programme.

S'il s'agit de chercheurs, ceux-ci peuvent éventuellement bénéficier du statut de chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général⁴ pour le programme, leur affectation dans leur laboratoire restant inchangée.

S'il s'agit d'ITA, dont le concours n'est recherché qu'à temps partiel, leur affectation peut également rester inchangée et ils sont alors autorisés à travailler pour le programme.

Les crédits affectés aux programmes permettent le fonctionnement du programme. Ils ne peuvent en aucun cas servir aux dépenses de personnel. Les contrats de courte durée (CCD) d'une part et les postes de BDI et CDD hautement qualifiés sont à prévoir avec les départements scientifiques lors des campagnes annuelles de demande

² Le directeur général délègue ce pouvoir aux délégués régionaux
³ Soit actuellement 3 fois 135 000 €, c'est-à-dire 405 000 €.

⁴ cf. instruction de procédure « Nomination des chargés de mission et suivi des attributions indemnitaires » disponible à l'adresse suivante :
<http://www.sg.cnrs.fr/bpc/procedures/procedrh/cm/cm.htm>

¹ Il s'agit ici d'un recrutement en CCD financé sur l'enveloppe de vacances des programmes interdisciplinaires affectée à l'IPAM.

de personnel. Des postes de BDI-PED¹ peuvent également être demandés, annuellement, auprès de la DAE².

Note : Seules les modalités relatives au financement des programmes par la subvention d'État sont décrites de façon détaillée dans ce document (§ Actions par acteur, circuit des documents).

Clôture d'un programme

Les instances dirigeantes du CNRS³ ont souligné leur volonté d'évaluer chaque programme avant sa clôture. Ainsi, la rédaction d'une synthèse finale est à la charge des directeurs de programme. En outre, le conseil scientifique peut souhaiter la présentation des bilans en session.

Un programme s'arrête quand la durée prévue dans la décision de création est atteinte. Une décision de prolongation peut être prononcée le cas échéant.

Lorsqu'un programme interdisciplinaire a pris fin, les crédits mis en place dans les laboratoires et non engagés, au terme de l'année en cours, sont annulés et repris au niveau central de l'organisme.

Glossaire

Affectation : action effectuée, dans BFC, par la DFI qui affecte l'enveloppe des programmes interdisciplinaires à l'IPAM. Cette enveloppe est « banalisée » et c'est au niveau de la répartition des crédits que la distinction par programme est intégrée.

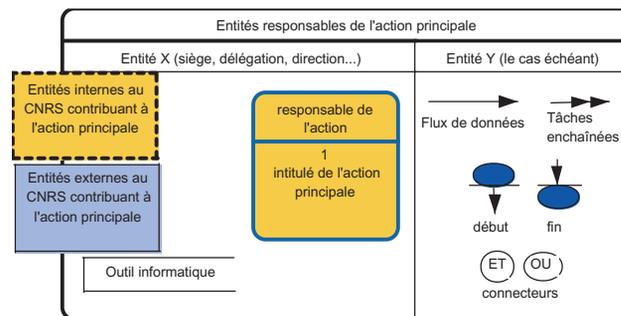
BDI-PED : bourse docteur ingénieur- pays en voie de développement.

BFC : application informatique dédiée au budget, aux finances et à la comptabilité.

CCD : contrat de courte durée.

Répartition : action effectuée, dans BFC, par l'IPAM qui répartit les crédits des programmes interdisciplinaires aux unités selon les instructions du directeur de programme dans la limite de l'enveloppe définie pour chaque programme interdisciplinaire

Formalisme et système d'information



Rôle du directeur de programme

Actions du directeur de programme	Élément de planning
Étape : création	
Prend contact avec l'IPAM pour déclarer l'idée de nouveau programme	Juin /juillet
Rédige le document de présentation de la proposition de nouveau programme (notamment monte le comité directeur restreint de la proposition)	Début septembre
Transmet la proposition à l'IPAM	Mi-septembre
Soutient le projet de programme devant le conseil scientifique	Début octobre
Étape : gestion annuelle d'un programme	

¹ PED : pays en voie de développement.

² Direction des Affaires Européennes ; Consulter régulièrement le site de la DAE notamment pour les dates de dépôts de dossiers.

³ Il s'agit du conseil d'administration, du conseil scientifique et du comité de direction.

Actions du directeur de programme	Élément de planning
Sollicite l'IPAM pour toute assistance dans la gestion administrative du programme (financement, appel d'offre...)	Pendant la vie du programme
Répond à toute sollicitation de la gouvernance via l'IPAM	Pendant la vie du programme
Transmet à l'IPAM les éléments de répartitions de crédits à l'IPAM	Pendant la vie du programme
Transmet le bilan intermédiaire à l'IPAM	Chaque année, vers septembre
Étape : clôture d'un programme et bilan	
Rédige le bilan final du programme	Fin de la dernière année du programme
Rend le bilan à l'IPAM	Fin de la dernière année du programme
Soutient le bilan de programme devant le conseil scientifique et/ou le conseil d'administration	Sur sollicitation du Conseil Scientifique et/ou du Conseil d'Administration, via l'IPAM

Actions par acteur, circuit des documents

Création d'un programme

Le département scientifique dépose une proposition auprès de l'IPAM selon un modèle présenté en annexe 1.

Calendrier
- A partir de mi-septembre
année n-1

L'IPAM

- vérifie la complétude de la proposition,
- soumet la proposition en comité de direction.

Le comité de direction

- vise la proposition et fait un premier arbitrage.

Le conseil scientifique (CS)

- émet un avis relatif à la création du programme.

Le conseil d'administration (CA)

- approuve ou non la création du programme.
- élabore la décision de création de programme selon le modèle présenté en annexe 2,
- transmet, le cas échéant*, pour visa le projet de décision à la DAJ,
- transmet le projet de décision au secrétaire général.

- CS prévu la première
quinzaine d'octobre année
n-1
- CA prévu entre la fin du
mois d'octobre et le début du
mois de novembre année n-1

Le secrétaire général

- valide le projet de décision et le transmet, pour visa et avis conforme de la présidente.

La présidente

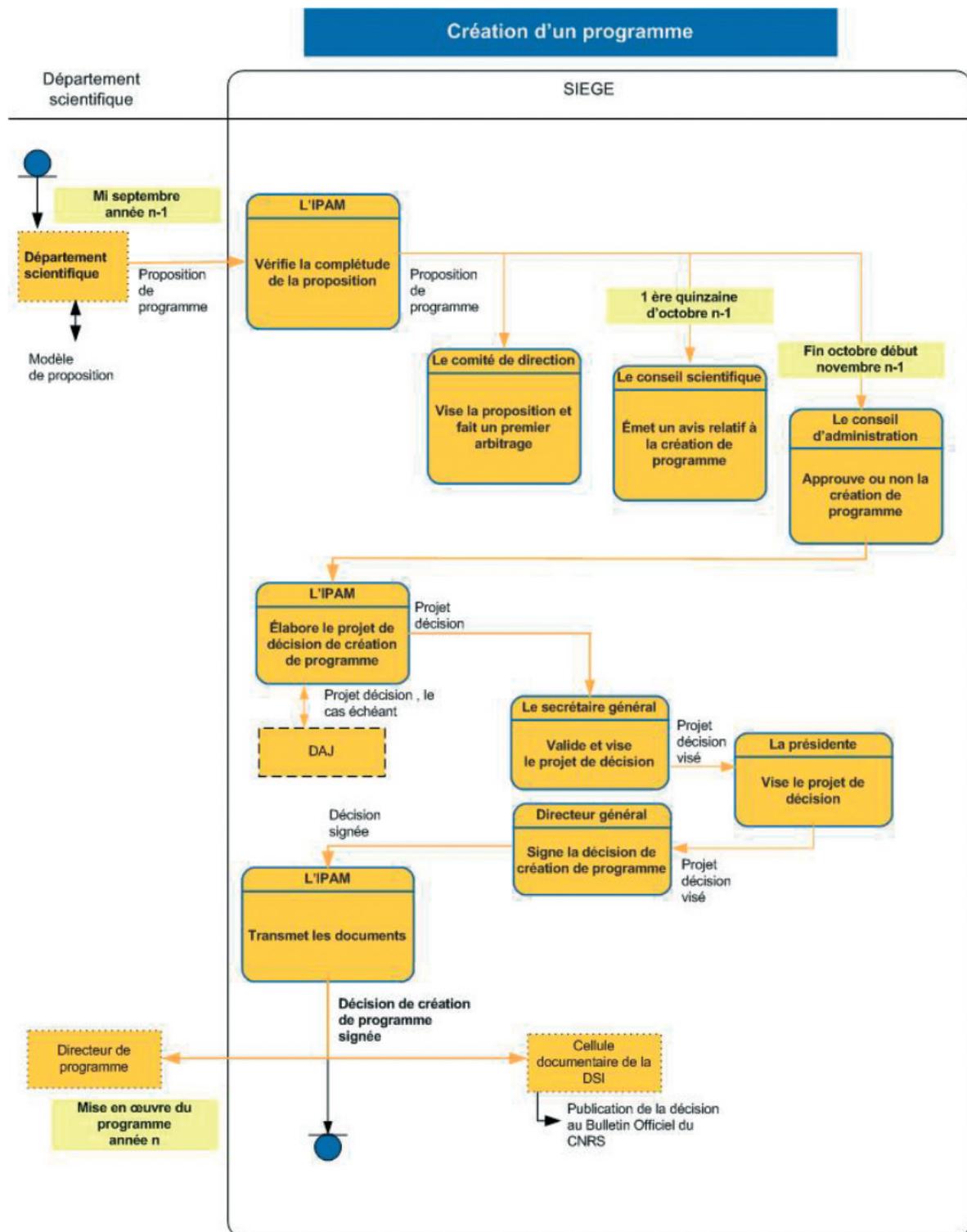
- vise le projet de décision.

Le directeur général

- signe la décision de création.
- transmet la décision de création signée à la cellule documentaire de la DSI pour publication au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

*cf. note¹

¹ La transmission à la DAJ n'est réalisée que lorsque la décision n'a pas été rédigée selon le modèle présenté en annexe 2.



Gestion annuelle d'un programme : financement par la subvention d'État

La direction des finances affecte à l'IPAM les crédits destinés aux programmes interdisciplinaires de recherche.

1. Lettre d'affectation de crédits et répartition

L'IPAM

- élabore la lettre d'affectation de crédits à destination du directeur de programme.

Le secrétaire général

- signe la lettre d'affectation de crédits.
- adresse la lettre d'affectation de crédits au directeur de programme avec copie aux directeurs scientifiques des départements concernés.

Le directeur de programme

- décide de la répartition de la totalité des crédits aux unités, internes ou externes au CNRS, concernées,
 - *Il est impératif que les directeurs de programme répartissent la totalité des autorisations d'engagement sur subvention d'État qui leur sont affectées chaque année. Les crédits non répartis, à la date d'analyse du solde budgétaire effectuée par la direction des finances, ne sont pas remis en place l'année suivante.*
- dans le cas des crédits destinés aux laboratoires du CNRS, transmet sa répartition à l'IPAM,
- dans le cas de crédits destinés aux laboratoires extérieurs au CNRS, transmet à l'IPAM le montant, les coordonnées du destinataire, une copie de son RIB ainsi que l'attestation éventuelle d'exonération ou d'assujettissement de TVA et son numéro SIRET.

2. Mise en œuvre de la répartition :

a - Cas des crédits destinés aux laboratoires du CNRS

L'IPAM

- répartit les crédits, par programme, dans le système d'information BFC. Cette répartition par unités est faite en suivant les instructions du directeur de programme.
- adresse un mél contenant l'ensemble des informations (notamment le n° de pièce) au délégué régional et au responsable du service financier et comptable de la délégation de l'unité concernée ainsi qu'au directeur d'unité et au directeur de programme.

b - Cas des crédits destinés aux laboratoires extérieurs au CNRS

L'IPAM

- vérifie la conformité du montant par rapport à l'attribution de subvention accordée,
- répartit le montant convenu sur son propre centre financier dans BFC,
- rédige la demande d'attribution de subvention¹,

Le service financier de la délégation Paris Michel-Ange (PMA)

- met en place les crédits dans l'outil XLAB de l'IPAM paramétré pour la gestion des PIR,

L'IPAM

- saisit la commande et le service fait dans XLab,
- transmet le bon de commande, le service fait et la demande d'attribution au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange.

Le service financier de la délégation Paris Michel-Ange (PMA)

- s'il s'agit d'un organisme public ou d'un organisme privé (dont association et fondation) si le montant du financement est < à 23000 euros, rédige la décision d'attribution,
- s'il s'agit d'un organisme privé (dont association et fondation) si le montant du financement est ≥ à 23000 euros, établit une convention.

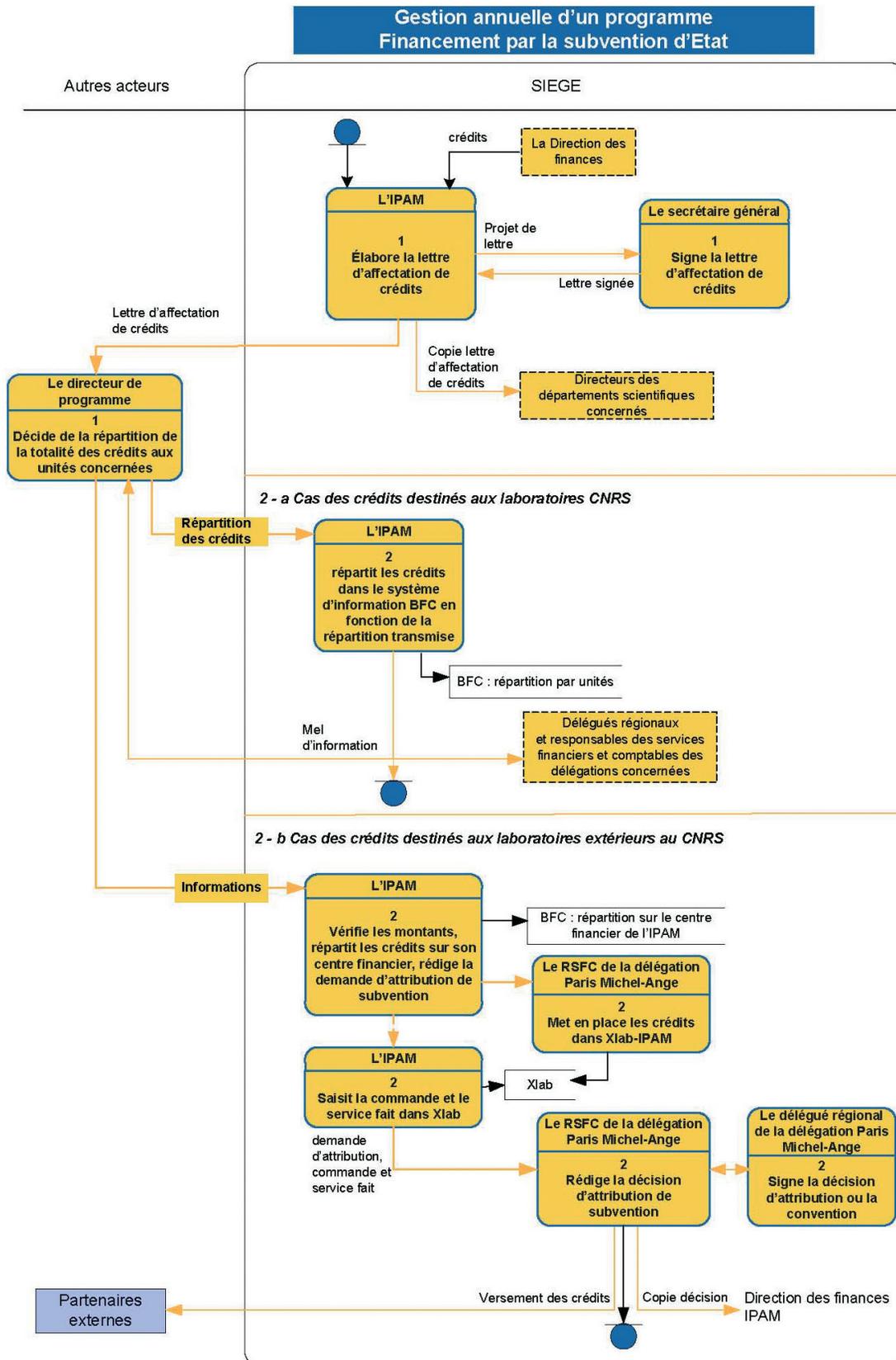
Le délégué régional de Paris Michel-Ange

- signe la décision d'attribution ou la convention le cas échéant.

Le service financier de la délégation Paris Michel-Ange (PMA)

- effectue le versement au partenaire externe,
- transmet une copie de la décision à la direction des finances et à l'IPAM.

¹ cf. Instruction de procédure « Attribution de subvention ».



Clôture d'un programme et bilan

1. Rédaction du bilan de programme

L'IPAM

- au cours de la dernière année d'un programme, contacte le directeur de programme pour la rédaction d'un bilan.

Le directeur de programme

- rédige un bilan du programme à l'aide du modèle présenté en annexe 3,
- transmet le bilan en précisant, le cas échéant, une demande de renouvellement de programme à l'IPAM.

2. Analyse du bilan et décision

L'IPAM

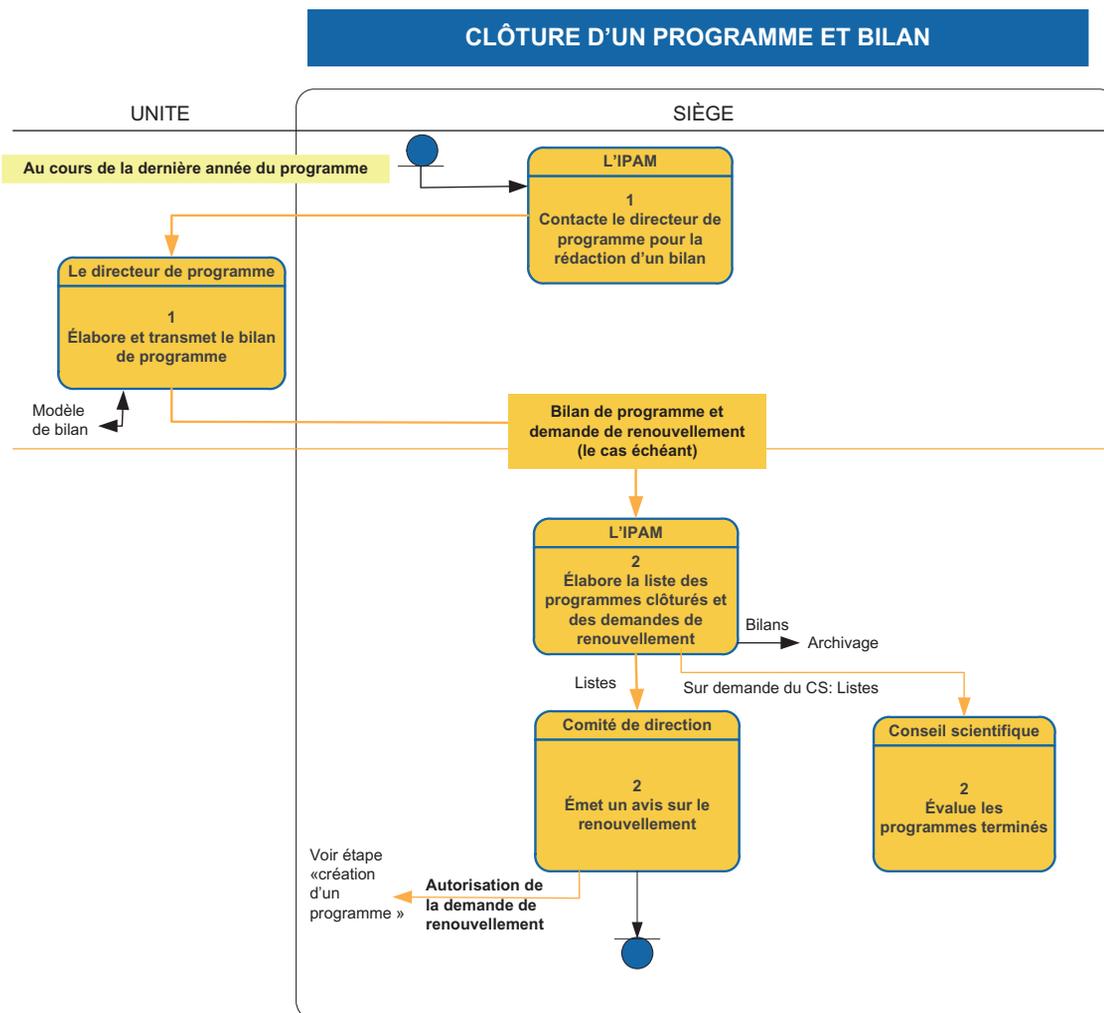
- archive les bilans de programme,
- élabore la liste des programmes clôturés et à des demandes de renouvellement et la transmet au comité de direction,
- répond à toutes sollicitations du conseil scientifique relatives aux bilans de programme.

Le comité de direction

- analyse la liste des programmes clôturés et les demandes de renouvellement,
- donne son avis sur le renouvellement des programmes,
 - dans le cas d'avis positif, celui ci est équivalent à une demande de création (cf. § Création de programme).

Le conseil scientifique

- analyse et évalue les bilans



Textes de référence

- Décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique.
- Décision n° 060316DAJ du 16 novembre 2006 portant création de l'UPS n° 3030 - Indicateurs, programmation, allocation des moyens (IPAM).
- Instruction de procédure n° INS020006BPC du 23 décembre 2002 relative à la « Nomination des chargés de mission et suivi des attributions indemnitaires ».
- Instruction de procédure n° 990310BPC du 1^{er} décembre 1999, version 2 du 27 mai 2002, relative à l'« Attribution de subvention ».

Annexes et modèles de document

- Annexe 1 : modèle de présentation d'une proposition de programme.
- Annexe 2 : modèle de décision de création de programme.
- Annexe 3 : modèle pour l'élaboration d'un bilan de programme.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 avril 2008.

Le secrétaire général,
Alain RESPLANDY-BERNARD

Annexe 1

Modèle de présentation d'une proposition de programme

Détaillez votre proposition en précisant les informations suivantes :

- contexte (national, européen, international)
- objectifs
- descriptif du programme
- enjeu scientifique interdisciplinaire
- communautés visées
- modes d'action
- partenariats
- budget et programmation pluriannuelle
- organisation

dont la Direction du programme :

- directeur scientifique
- directions scientifiques concernées
- directeur du programme
- « Comité de Direction » (formé de représentants de chaque département scientifique concerné)
 - membres
 - fréquence des réunions
 - objectifs des réunions

Annexe 2

Modèle de décision de création de programme

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National

de la Recherche Scientifique (CNRS) et notamment son article 13 ;

Vu le décret du 19 janvier 2006 portant nomination de M. Arnold MIGUS aux fonctions de directeur général du CNRS ;

Vu l'instruction de procédure INS080001IPAM du 3 avril 2008 relative à la gestion des programmes interdisciplinaires de recherche ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS;

Vu l'approbation du Conseil d'administration du CNRS;

Vu l'avis conforme de la Présidente du Centre.

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme # nom du programme #. La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à # durée du programme #.

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe à la présente décision.

Art. 3. - Le siège du programme est # nom de l'unité #.

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de # nom , prénom, fonction #

Art. 5. - # Nom Prénom, fonction #, est nommé directeur du programme. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la répartition des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Le secrétaire général, le directeur scientifique et le service IPAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le # date #.

Arnold MIGUS

Annexe 3

Modèle pour l'élaboration d'un bilan de programme

Détaillez votre bilan en précisant les informations suivantes :

- bilan scientifique général (donner notamment des faits marquants et des découvertes clés)
- bilan scientifique par département
- les colloques/écoles/séminaires
- bilan des partenariats
- nombre de projets, équipes
- publications
- doctorats, post-doc
- bilan financier par année (et par projet)
- ouvertures éventuelles, perspectives
- propositions ultérieures (ANR...)
- bonnes pratiques / principales difficultés

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 080033MPPU du 10 octobre 2008 modifiant la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche (UPR n° 3118)
MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A001DSI du 23-11-2007, not. art.1^{er} ; DEC. n° 080025MPPU du 21-07-2008 ; avis section 5 CNRS ; avis conseil de laboratoire du 19-11-2007 ; avis directeur du département MPPU.

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 modifiée susvisée, l'intitulé de l'UPR n° 3118 est modifié comme suit :

Les termes : « Centre interdisciplinaire de nano-sciences d'Aix-Marseille (CINAM) » sont remplacés par les termes : « Centre interdisciplinaire de nanoscience de Marseille (CINaM) ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche – RMLR : 2721

Décision n° 080039SING du 1^{er} octobre 2008 portant création de l'UMI n° 3191 - Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information (IMMI)
ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord organismes partenaires ; convention CNRS/Université de Karlsruhe (TH)/Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen (RWTH) ; avis instances compétentes du CNRS ; avis directeur du département ST2I.

Art. 1^{er}. – Création

L'UMI n° 3191 est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 19 décembre 2007, sous réserve de l'avis du conseil scientifique du CNRS.

Département scientifique de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie (ST2I)

Délégation : Ile-de-France Sud

Etablissements partenaires : Université de Karlsruhe (TH) et le Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen (RWTH)

Section d'évaluation : 7

Art. 2. – Nomination

M. Joseph MARIANI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMI n° 3191 pour la durée fixée à l'article 1^{er} et à compter de la même date.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2721

Décision n° 080044SING du 23 octobre 2008 portant renouvellement de la FR n° 776 - Energétique, propulsion, espace, environnement (EPEE)
ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-06-1992 mod. ; DEC. n° 05A006DSI du 22-11-2005, not. art. 4 ; accord organisme partenaire ; avis instances compétentes du CNRS ; avis comité d'évaluation de la fédération ; avis conseil de la fédération ; avis directeur du département ST2I.

Art. 1^{er}. – Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008, la FR n° 776, sous réserve de la mise en œuvre de la convention constitutive correspondante :

Département scientifique : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Centre Poitou-Charentes

Partenaire : Université d'Orléans

FR n° 776, intitulée Energétique, propulsion, espace, environnement (EPEE)

Section d'évaluation : 10

Art. 2. – M. Pascal BRAULT, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité, à compter du 1^{er} janvier 2008 et pour la durée de l'unité.

Fait à Paris, le 23 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 081229PU du 10 octobre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 2859 - Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE)
PU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 041734SUNI du 15-07-2004 ; accord organismes partenaires ; convention signée le 10-02-2005 CNRS/organismes partenaires ; avis conseil de laboratoire ; proposition du directeur du département PU.

Art. 1^{er}. – L'UMS n° 2859 est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2008 ;

Partenaires : Météo-France et le CNES

Département de rattachement : Planète et Univers/INSU

Délégations : Midi-Pyrénées et Ile de France Ouest et Nord

Art. 2. – A compter de la même date et pour la même durée que celle fixée à l'article 1^{er}, sont nommées à la direction de l'unité les personnes suivantes :

Directeur : M. Marc PONTAUD, ingénieur des Ponts et chaussées à Météo-France,

Directeur-adjoint : M. André GRIBKOFF, ingénieur de recherche au CNRS.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 080026SDV du 22 octobre 2008 portant création de l'UPS n° 3250 - Unité de gestion pour la création d'un centre interdisciplinaire du vivant (UPS-CIDV) SDV

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis directeur du département SDV.

Art. 1^{er}. – Création

Une UPS n° 3250 est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette unité est rattachée à :

Département scientifique : Sciences du vivant

Délégation : Paris Michel-Ange

Section d'évaluation : 24

Sa mission est de faciliter la gestion des moyens humains et financiers attribués au Centre interdisciplinaire du vivant.

Art. 2. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 3. – Direction de l'unité

M. Alain PROCHIAITZ, professeur des universités, est nommé directeur de l'UPS n° 3250 à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour la durée de l'unité :

- le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits ;
- il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Mme Anne EICHMANN, directrice de recherche à l'INSERM, est nommée directrice adjointe de l'UPS n° 3250 à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour la durée de l'unité.

Art. 4. – Locaux

L'UPS n° 3250 dispose de locaux sis 11 Place Marcelin Berthelot, Bâtiment C, 75231 Paris Cedex 05, appartenant au Collège de France.

Art. 5. – Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 6. – Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 7. – Dérogation

Par dérogation à la décision n° 31/90 du 9 février 1990 susvisée, l'unité n'est pas dotée d'un comité d'orientation et de surveillance.

Art. 8. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 080037SCHS du 2 octobre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'homme (ISH) SHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040005SCHS du 23-03-2004 ; contrat quadriennal de développement 2007-2010 CNRS/Université Lumière Lyon 2/Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines ; accord partenaires CNRS/Université Lumière Lyon 2/Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines ; avis conseil de laboratoire ; avis directeur du département SHS.

Art. 1^{er}. - L'UMS n° 1798 est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2010.

Art. 2. - M. Jean-Luc PINOL, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 1798, pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Alain BONNAFOUS, appelé à d'autres fonctions.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Groupements d'intérêt public (GIP) - RMLR : 303

Avis modifiant l'avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public dénommé « Maison des sciences de l'homme et de la société Ange-Guépin » (MSH Ange-Guépin)

JO du 14-10- 2008, texte n° 96

Enseignement supérieur et de la recherche

Cet avis est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019637125&dateTexte=&fastPos=1&fastReqlId=2040480146&oldAction=rechTexte>

Questions administratives et juridiques générales

Développement des technologies de l'information dans l'administration - RMLR : 415

Instruction de procédure n° 080004BPC du 25 septembre 2008 relative à la mise en place des structures opérationnelles dans le système d'information BPC

Objet de l'instruction

La présente instruction décrit la procédure et le rôle des acteurs depuis l'enregistrement des projets de structures opérationnelles de recherche, ou de service, dans le système d'information du CNRS jusqu'à leur création ou leur renouvellement.

Période d'application : A compter de la vague C de contractualisation (2009 - 2012)

État du document : signé

Référence : INS080004BPC

Dernière mise à jour : 30 juillet 2008

Version : 1.0

Adresse du site des instructions de procédure :

<http://www.sg.cnrs.fr/bpc/procedures/default.htm>

Coordonnées : Secrétariat général, Bureau de pilotage et de coordination ; 3 rue Michel-Ange – 75794 Paris cedex 16

Mél. : BPC.procedures@cnrs-dir.fr

Ce document a été établi en liaison avec la direction des partenariats, la direction des systèmes d'information et le département Chimie représentant l'ensemble des départements scientifiques.

Avant-propos

La présente instruction de procédure porte sur la mise en place des structures opérationnelles de recherche ou de service (SOR et SOS) telles que décrites dans la réglementation du CNRS¹. Ces structures seront désignées par le terme « structure » dans la suite du document. Faisant l'objet d'une procédure spécifique, les GDR et les GDS ne sont pas concernés par cette instruction.

L'instruction « Attribution des numéros aux unités contractualisées » n°INS990449BPC du 28 juillet 1999, à laquelle la présente instruction se substitue, est abrogée.

Présentation générale

Au 1^{er} janvier de chaque année, le CNRS crée ou renouvelle des structures. Certaines d'entre elles sont propres au CNRS, d'autres sont en partenariat avec, soit

un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, soit un organisme de recherche public ou privé, français ou étranger.

Une structure est créée pour une durée limitée, au-delà de laquelle elle peut être, ou non, renouvelée.

Toute création/renouvellement d'une structure donne lieu à une mise en place dans le système d'information du CNRS, pour une période limitée.

Trois étapes de mise en place

1. Structure en projet

A la fin de l'été de l'année N-2², un projet de structure est automatiquement généré dans le système d'information du CNRS pour les SOR dont le mandat arrive à échéance au 31 décembre de l'année N-1 (Labintel – domaine Proposition). Les SOS, appelées à renouvellement et pouvant faire l'objet d'une évaluation par les instances compétentes, sont pré-enregistrées par le département scientifique (cf. annexe 1 – écran 1).

Ces structures qui sont à renouvellement figurent ainsi dans le référentiel du CNRS (Labintel – domaine Proposition) avec une visibilité restreinte (départements scientifiques, DPa et unité concernée uniquement), de telles informations n'ayant aucune valeur contractuelle.

A l'automne de l'année N-2, une fenêtre d'accès à ce domaine est prévue pour que les unités qui préparent leurs dossiers de demande d'association au CNRS puissent indiquer leurs propositions d'évolution (intitulés, responsables, tutelles...).

Ces dossiers de demande d'association, réceptionnés par la DPa, sont transmis au département scientifique.

Au cours du 1^{er} semestre de l'année N-1, le projet de structure fait l'objet d'une évaluation scientifique, sa création/renouvellement est en cours d'instruction par le CNRS.

Dans le cadre de la contractualisation, et forte de l'avis du département scientifique, la DPa engage, au cours de l'automne de l'année N-1, un processus de négociation avec les partenaires. Il s'effectue avec la participation des départements scientifiques et en présence des délégués régionaux. Les résultats définitifs des négociations, notamment en termes de typologie et de périmètre des unités retenues, sont formalisés dans un document de synthèse qui est transmis par la DPa aux participants de ces réunions de négociation.

2. Initialisation de la structure

Lorsque le CNRS et son partenaire éventuel se sont accordés sur les créations/renouvellements des structures, le département enregistre, dans le système d'information du CNRS (Labintel – domaine Proposition), conformément aux résultats des négociations transmises par la DPa :

- les nouvelles structures, qu'il s'agisse d'une création pure (cf. annexe 1 – écran 2) ou d'une restructu-

¹ Décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche.
Décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service.

² N correspond à l'année de prise d'effet des structures créées ou renouvelées.

ration (cf. annexe 1 - écrans 2 et 3) ; la nouvelle structure bénéficie alors d'une pré-numérotation automatique ;

- les informations mises à jour concernant les projets de structure en renouvellement¹.

La DPa s'accordant avec la DSI sur le calendrier des opérations à respecter, demande aux départements de procéder à une validation définitive des données relatives à la création/renouvellement des structures en indiquant l'état de la proposition (cf. annexe 1 - écran 4).

Ensuite, elle s'assure que les propositions de création/renouvellement de structure sont conformes aux conclusions des négociations. Pour les structures en partenariat avec un organisme français de droit privé ou avec un organisme étranger, elle effectue ce contrôle en lien avec la DPI, la DAE, la DRI.

La DSI édite ensuite les décisions, dites collectives, de création/renouvellement qui sont présentées à la signature du directeur général après qu'elles aient été contrôlées par la DAJ. Les décisions signées sont publiées au bulletin officiel du CNRS et diffusées sous forme électronique par la DSI aux acteurs concernés (DS, DPa, DPI, DAE, DRI, SG, DR).

Dans le cas des structures faisant l'objet d'une décision individuelle, le département scientifique doit suivre le processus ci-dessus (validation par la DPa, signature par le DG, décision signée et publiée au BO et diffusée par le DS aux acteurs concernés).

3. Activation de la structure

Une fois ces décisions signées et à compter du 1^{er} janvier de l'année N, la délégation adresse un courrier aux directeurs d'unité les informant de la création ou du renouvellement de la structure (cf. annexes 2 et 3 - modèles de courrier). Elle leur demande de procéder à la mise à jour de la liste des personnels non CNRS, conformément au périmètre défini dans l'« Annexe spécifique UMR » validée par le CNRS et son partenaire lorsqu'il s'agit d'une UMR ou aux informations transmises par le département scientifique pour les autres unités.

Les structures suivent alors deux circuits distincts dans le système d'information :

- Les structures renouvelées voient leur nouveau mandat activé automatiquement dans le domaine Structure de Labintel.

Ces structures sont visibles par l'ensemble du CNRS et ses partenaires. Le directeur d'unité doit alors procéder à la mise à jour des personnels non CNRS et au renseignement de la rubrique « Activités » (intitulé, composition et nom du responsable de chaque équipe).

- Les structures nouvelles sont créées « en instance de création » dans le référentiel des structures du CNRS (Labintel - domaine Structure).

Elles sont ainsi visibles dans le système d'information du CNRS (Partenariat, E-valuation, Sirhus², BFC²...). Ensuite, la délégation mute les personnels CNRS dans les structures créées, via Sirhus et à partir des informations

¹ Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre du processus de préparation du budget primitif.

² Les unités créées et renouvelées sont visibles dans Sirhus et dans BFC dès la signature des décisions.

contenues dans l'« Annexe spécifique UMR » validée dans le cas des UMR ou fournies par le département scientifique pour les autres unités.

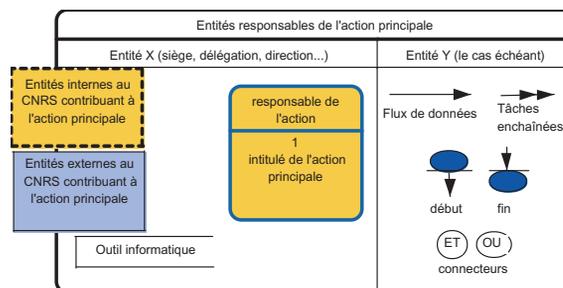
Le département scientifique peut alors procéder à la « renumérotation » (recopie complète des informations) des structures ayant changé de typologie. Enfin, il rend « actives » ces nouvelles structures (Labintel - domaine Structure) (cf. annexe 1 - écran 5), qui sont alors visibles par l'ensemble du CNRS et ses partenaires. Le directeur d'unité doit procéder à la mise à jour des personnels non CNRS et au renseignement de la rubrique « Activités ».

L'ensemble de ces opérations doit avoir été effectué pour le 31 mars de l'année N au plus tard.

Glossaire

- **DPa** : Direction des Partenariats
- **DSI** : Direction des Systèmes d'Information
- **DPI** : Direction de la Politique Industrielle
- **DAE** : Direction des Affaires Européennes
- **DRI** : Direction des Relations Internationales
- **DAJ** : Direction des Affaires Juridiques
- **Labintel** : application informatique qui référence les structures du CNRS
- **Sirhus** : application informatique dédiée à la gestion du personnel
- **BFC** : application informatique dédiée au budget, aux finances et à la comptabilité.
- **Partenariat** : application informatique dédiée à la gestion des contrats de partenariat.
- **E-valuation** : application informatique dédiée à l'évaluation par le comité national de l'activité des chercheurs.

Formalisme et système d'information



Actions par acteur, circuit des documents

Etape 1 : Structure en projet (fin de l'été N-2 à l'automne N-1)

La DSI

- déclenche la génération automatique des propositions pour les unités en renouvellement (SOR).

Le DS

- enregistre dans le domaine Proposition de Labintel les projets des SOS en renouvellement.

Le directeur d'unité

- peut intervenir dans le domaine Proposition pour indiquer ses propositions d'évolution (champs « intitulé », « sigle », « missions »,

« responsables », « section », « tutelles »,
« implantation principale »),

- prépare le dossier de demande d'association au CNRS.

La DPa

- réceptionne les dossiers de demande d'association au CNRS,
- les transmet aux départements scientifiques,
- recueille leur avis sur ces projets,
- pilote le processus de négociation avec les partenaires dans le cadre de la contractualisation, avec la participation des départements scientifiques et la présence des délégués régionaux,
- transmet aux départements scientifiques les résultats définitifs des négociations sous la forme d'un document de synthèse.

Etape 2 : Initialisation de la structure (fin de l'année N-1)

La DPa

- fixe le calendrier de saisie et de validation dans le domaine Proposition, en accord avec la DSI.

Le DS

- saisit dans le domaine Proposition de Labintel les informations relatives aux nouvelles structures créées et met à jour ces informations pour les structures renouvelées en fonction des résultats de la négociation. En cas de création l'application Labintel attribue automatiquement un pré-numéro. Pour les UMR en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, ce numéro associe une tranche de 4 chiffres à chaque vague de contractualisation : 5000 à 5999 pour la vague A ; 6000 à 6999 pour la vague B ; 7000 à 7999 pour la vague C ; 8000 à 8999 pour la vague D. Pour les autres structures la numérotation est séquentielle à 4 chiffres inférieurs à 4999 ou supérieurs à 9000.

Le DS

- valide de façon définitive les données dans le domaine Proposition pour les unités retenues.

La DPa

- s'assure de la conformité des propositions avec les conclusions des négociations.

La DSI

- édite les décisions collectives conformément au planning fixé par la DPa.

La DAJ

- contrôle les décisions collectives.

La DPa

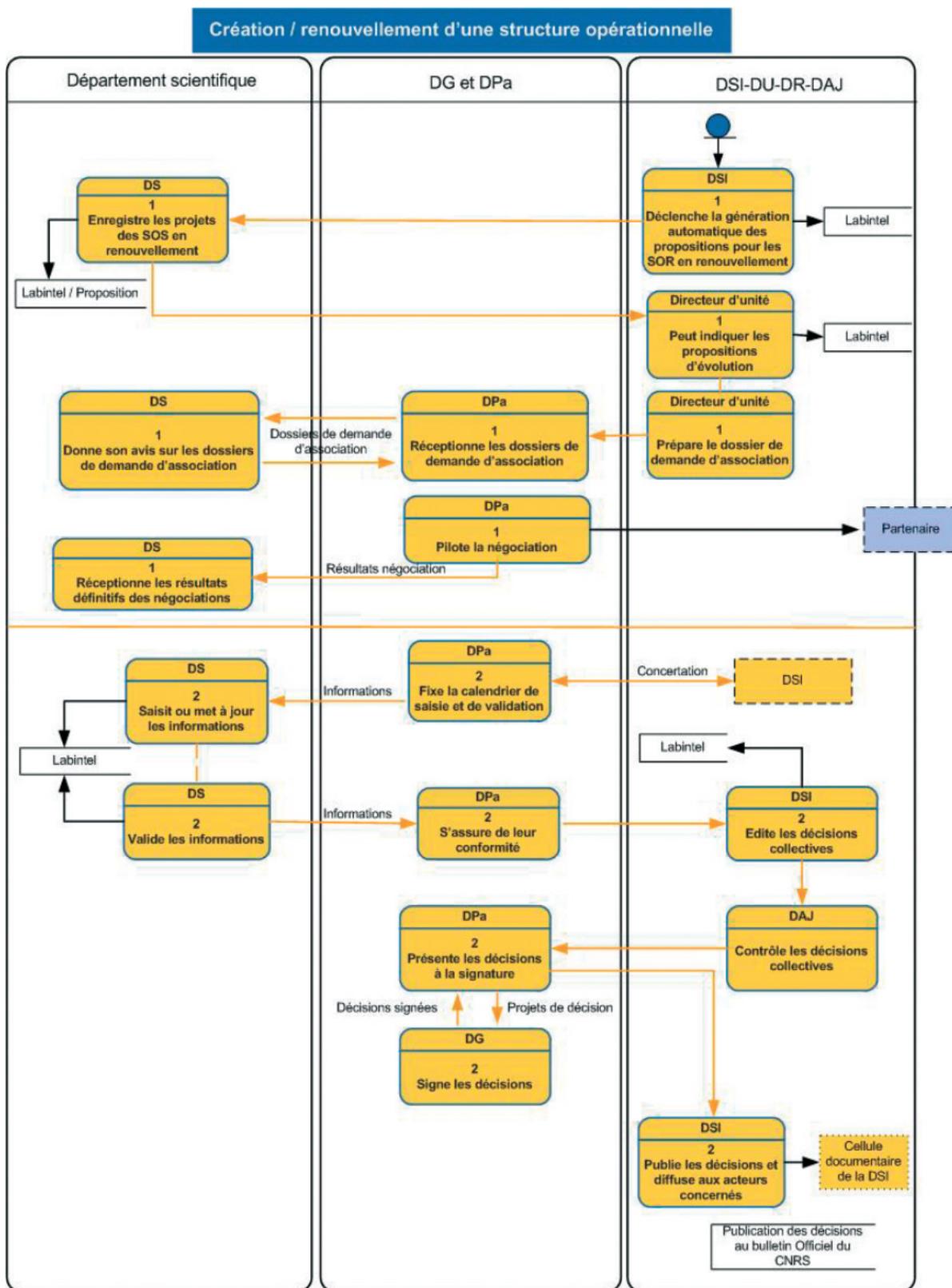
- présente les décisions à la signature du directeur général.

Le directeur général

- signe les décisions.

La DSI

- diffuse sous forme électronique les décisions signées aux acteurs concernés (DS, DPa, DPI, DAE, DRI, SG, DR),
- publie les décisions au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.



Etape 3 : Activation de la structure (après signature des décisions collectives et à compter du 1^{er} janvier de l'année N ; opération terminée au plus tard le 31 mars de l'année N)

La DSI

- crée automatiquement les nouvelles structures en « instance de création » et met à jour automatiquement les informations des structures renouvelées dans le référentiel des structures du CNRS (Labintel - domaine Structure à partir du domaine Proposition).

La délégation

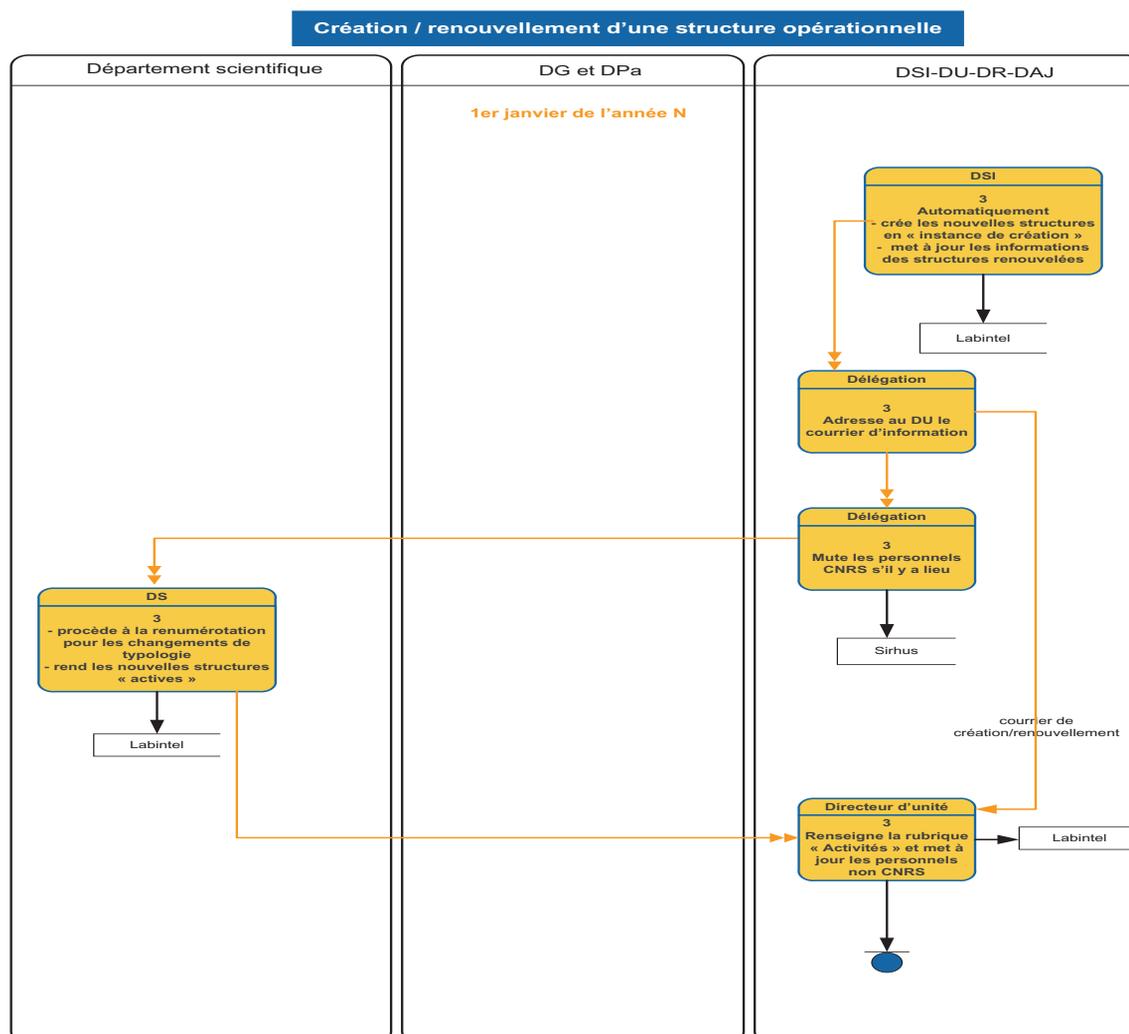
- adresse aux directeurs d'unité le courrier les informant de la création/renouvellement de l'unité (annexes 2 et 3), et leur de-mandant de mettre à jour les personnels non CNRS conformément à l'« Annexe spécifique UMR » validée ou aux informations transmises par le département scientifique pour les autres unités (s'il y a lieu) et de renseigner la rubrique « ac-tivités »,
- mute s'il y a lieu les personnels CNRS qui feront partie de la nouvelle structure (Sirhus).

Le département scientifique

- procède à la renumérotation pour les structures changeant de typologie,
- rend les nouvelles structures « actives » dans Labintel (domaine Structure).

Le directeur d'unité

- renseigne la rubrique « Activités » de son unité et met à jour les personnels non CNRS en fonction des éléments communiqués par la délégation.



Textes de référence

- Décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS.
- Décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche.
- Décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service.

Annexes et modèles de document

- Annexe 1 : Ecrans Labintel
 - Annexe 2 : Modèle du courrier que le délégué régional adresse aux directeurs d'unité des UMR contractualisées
 - Annexe 3 : Modèle du courrier que le délégué régional adresse aux directeurs d'unité des UPR ou FRE
- La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 septembre 2008.

Alain RESPLANDY-BERNARD
Secrétaire général du CNRS

Annexe 1

Ecran 1 : Pré-enregistrement d'un projet non-généré automatiquement

Mise à jour de la liste des propositions de structure ?

Les champs sur fond jaune sont obligatoires
Année de campagne : 2009

Code unité : Type proposition :

Listes des unités évaluées par le comité national

Code unité	Type	Intitulé	Directeur	1ère section	Etat
<input type="checkbox"/> UMR7002	R	Laboratoire ...	Pierre DURAND	32	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> UMR7005	R	Institut de	Martine DUPOND	7	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> UMR7006	R	Unité	Paul MARTIN	12	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> UMR7009	R	Structure.....		26	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> UMR7011	R	Laboratoire....	Michel BERNARD	39	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> UMR7012	R			36	<input type="text"/>

Tout sélectionner/
 Tout désélectionner

Modifier l'état des lignes sélectionnées :

Ecran 2 : Création d'un projet de structure

Création d'une proposition de structure
?

Description générale

Départements, disciplines

Responsables

Sections Tutelles

Implantation principale

Filiation

Les champs sur fond jaune sont obligatoires

Type unité : ▼

Code unité origine :

Date création :

Phase de contractualisation : ▼

Durée mandat : an(s)

Intitulé proposé :

Sigle proposé :

Délégation : ▼

Mission proposée :

Valider
Annuler

Ecran 3 : Filiation à renseigner en cas de restructuration

Création d'une proposition de structure
?

Description générale

Responsables

Sections Tutelles

Implantation principale

Filiation

Tous les champs sur fond jaune sont obligatoires

Type filiation : ▼

Date filiation :

Liste des unités d'origine

Code unité	Intitulé unité	Directeur	1ère section
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑
<input style="width: 30px;" type="text"/>			🗑

Valider
Annuler

Ecran 4 : Validation par le département des propositions

Mise à jour de la liste des propositions de structure
?

Les champs sur fond jaune sont obligatoires

Année de campagne : 2009

Code unité : Type proposition :

Listes des unités évaluées par le comité national

Code unité	Type	Intitulé	Directeur	1ère section	Etat
<input type="checkbox"/> UMR7002	R	Laboratoire ...	Pierre DURAND	32	à éditer sur DC C(
<input type="checkbox"/> UMR7005	R	Institut de	Marline DUPOND	7	à éditer sur DC C(
<input type="checkbox"/> UMR7006	R	Unité	Paul MARTIN	12	non retenue
<input type="checkbox"/> UMR7009	R	Structure		26	
<input type="checkbox"/> UMR7011	R	Laboratoire	Michel BERNARD	39	
<input type="checkbox"/> UMR7012	R			26	

Tout sélectionner / Tout désélectionner

Modifier l'état des lignes sélectionnées :

Ecran 5 : Activation d'unité en instance de création

Modification d'une structure
?

Description générale
Départements, disciplines
Responsables
Sections Tutelles
Implantations
Filiation

UMR6229 (en instance de création)

Les champs sur fond jaune sont obligatoires

Instance : en projet en instance de création active en instance de fermeture

Date création : 01/01/2008

Date fermeture : Phase de contractualisation : vague B

Intitulé :

Sigle :

Mandat en cours de l'unité

Date début	Date fin	Durée (ans)	Numéro de décision	Mission
<input style="background-color: #fff9c4;" type="text" value="01/01/2008"/>	<input style="background-color: #fff9c4;" type="text" value="31/12/2011"/>	<input style="background-color: #fff9c4;" type="text" value="4"/>	<input type="text" value="DEC07A007DSI"/>	<input type="text"/>

Annexe 2

Modèle de courrier adressé par les délégués régionaux aux directeurs des UMR contractualisées

[ville],

M ...

Unité...

Adresse

Monsieur le directeur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le CNRS a proposé en accord avec le / les partenaire/s la création [ou renouvellement] de l'UMR [numéro, intitulé] à compter du 1^{er} janvier [année] pour une durée de quatre ans.

[s'il y a lieu] Cette unité est issue du regroupement des unités / équipes suivantes :

Votre nomination en qualité de directeur de cette unité, avec M [nom prénom DA] comme directeur adjoint [s'il y a lieu] est confirmée et le CNRS tient à vous remercier d'avoir accepté cette importante fonction. Le soutien du département scientifique de rattachement de l'UMR, dans l'exercice de vos responsabilités et en particulier d'une assistance et de conseils appropriés en cas de difficulté d'ordre scientifique au cours de votre mandat, vous est assuré.

Il vous appartient de mettre à jour les données de la base LABINTEL pour tous les personnels non CNRS qui feront partie de votre unité en conformité avec le périmètre défini à l'issue des négociations avec l'établissement partenaire (voir Annexe spécifique UMR validée ci-jointe). De même, la délégation a la charge de mettre à jour l'application SIRHUS concernant les personnels CNRS ainsi que LABINTEL selon la même base.

Vous voudrez bien veiller également à remplir la rubrique " activités " de LABINTEL, qui doit comprendre l'intitulé, la composition et le nom du responsable de chacune des équipes de votre unité.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de toute ma considération.

Délégué régional

PJ :

Annexe spécifique UMR [numéro]

Copie :

- DPa
- DS
- Président/ Directeur établissement d'enseignement supérieur et de recherche assurant la tutelle de l'unité à titre principal

La décision vous concernant est consultable à l'adresse suivante : [indiquer le lien sur le *Bulletin officiel*]

Annexe 3

Modèle de courrier adressé par les délégués régionaux aux directeurs des unités propres (UPR, FRE)

[ville],

M ...

Unité...

Adresse

Monsieur le directeur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le CNRS a décidé la création [ou renouvellement] de l'UPR/FRE [numéro, intitulé] à compter du 1^{er} janvier [année] pour une durée de [durée] ans.

[s'il y a lieu] Cette unité est issue du regroupement des unités / équipes suivantes :

Votre nomination en qualité de directeur de cette unité, avec M [nom prénom DA] comme directeur adjoint [s'il y a lieu] est confirmée et le CNRS tient à vous remercier d'avoir accepté cette importante fonction. Le soutien du département scientifique de rattachement dans l'exercice de vos responsabilités et en particulier d'une assistance et de conseils appropriés en cas de difficulté d'ordre scientifique au cours de votre mandat vous est assuré.

Il vous appartient de mettre à jour les données de la base LABINTEL pour tous les personnels non CNRS qui feront partie de votre unité en conformité avec le périmètre défini à l'issue de l'évaluation du projet en fonction des informations que nous vous communiquons en annexe. D'ailleurs, la délégation a la charge de mettre à jour l'application SIRHUS concernant les personnels CNRS ainsi que LABINTEL selon la même base.

Vous voudrez bien veiller également à remplir la rubrique " activités " de LABINTEL, qui doit comprendre l'intitulé, la composition et le nom du responsable de chacune des équipes de votre unité.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de toute ma considération.

Délégué régional

PJ :

- Liste de personnels faisant partie de la structure UPR /FRE [numéro]

Copie :

- DPa
- DS
- [pour les UPR conventionnées] Président/Directeur établissement d'enseignement supérieur et de recherche

La décision vous concernant est consultable à l'adresse suivante : [indiquer le lien sur le *Bulletin officiel*]

Les personnels du CNRS

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Décret n° 2008-1016 du 2 octobre 2008 portant majoration à compter du 1^{er} octobre 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

JO du 03-10-2008, texte n° 41

Budget, comptes publics et fonction publique

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019564067>

Les vacataires - RMLR : 5326

Décision n° 080048DRH du 8 octobre 2008 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances

DRH

Vu CIR. n° 010001DRH du 20-11-2001 ; DEC. n° 0100490DRH du 30-11-2001 ; crédits inscrits en colonne NA du budget (dépenses de personnel sur subvention d'Etat)

Art. 1^{er}. - Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} octobre 2008 :

Niveau I : travaux d'exécution : 8,74 €

Niveau II : travaux de réalisation : 9,00 €

Niveau III : travaux d'études techniques : 9,82 €

Niveau IV : travaux d'études et de conception : 10,84 €

Niveau V : travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés : 14,39 €

Art.2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 octobre 2008.

Pour le directeur général et par délégation :

La directrice des ressources humaines,
Christine d'ARGOUGES

Moyens immobiliers et matériels

Immeubles - RMLR : 71

Arrêté du 29 septembre 2008 portant attribution à titre de dotation d'un ensemble immobilier domanial

JO du 21-10-2008, texte n° 24

Enseignement supérieur et recherche

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D3A89B083A6E71B4F22604B95FA16EAB.tpdjo04v_1?cidTexte=JORFTEXT000019668974&dateTexte=&oldAction=rechJO

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2008 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe :

	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
4289	ALLEMAND	FREDERIC	01/08/2008	IR2
40113	BEUNARD	REMY	01/07/2008	IR2
51773	BUJAN	GAELLE	01/07/2008	IR2
25316	DUCRET	FRANCK	01/07/2008	IR2
20429	FULACHIER	JEROME	01/07/2008	IR2
16028	JONON	CLAUDINE	01/07/2008	IR2
4398	LE GUILLOU	DELPHINE	01/07/2008	IR2
23127	RONAYETTE	LUC	01/07/2008	IR2
13745	STEINFELD	NADINE	01/07/2008	IR2
16053	VIGNOT	ANNE	01/07/2008	IR2
26696	WOJCIECHOWSKA	ANNA	01/07/2008	IR2

Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe :

	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
40464	CHEVALIER	LAURENCE	01/07/2008	IE2
16918	GARMON FERNANDEZ	MARIA	01/07/2008	IE2
15915	MAGRON	AGNES	01/07/2008	IE2
19217	PEYROUX	FABRICE	01/07/2008	IE2
26272	SANTACROCE	EVELYNE	01/07/2008	IE2
34200	TOUSSAINT-LEROY	SOPHIE	01/07/2008	IE2
23264	VIGNON	SANDRINE	01/07/2008	IE2
19039	WENDLING	OLIVIER	01/07/2008	IE2
20264	ZIMMERMANN	OLIVIER	01/07/2008	IE2

Assistants ingénieurs :

	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
40119	ALVES CONDE	ROBERT	01/07/2008	AI
40405	ARNOULT	CHRISTOPHE	01/07/2008	AI
40357	AUBERT-GEOFFROY	CYRIL	01/07/2008	AI
25749	CANTAU	PHILIPPE	01/07/2008	AI
37505	CARRETTE-LEGRAND	FABIEN	01/07/2008	AI
4914	CHARLES	NATHALIE	01/07/2008	AI
24460	CIEREN	ISABELLE	01/07/2008	AI
19710	CLAUSSE	OLIVIER	01/07/2008	AI
16103	COLLIN	CLAUDE	01/07/2008	AI
35326	ETCHEVERLEPO	BENOIT	01/07/2008	AI
735	GHISLAIN	PATRICK	01/07/2008	AI
26593	GUARNIERI	BRIGITTE	01/07/2008	AI
40383	HERVE	LAURENCE	01/07/2008	AI
19236	JAMBOU	KARINE	01/07/2008	AI
40213	LAURENT	CHRISTINE	01/07/2008	AI

	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
17133	LEONACHE	ANNIE	01/07/2008	AI
37123	MARON	YVES	01/07/2008	AI
1507	MARTIN	ELISABETH	01/07/2008	AI
26662	MERZOUGUI	MOURAD	01/07/2008	AI
3696	OLIVIER	NATHALIE	01/07/2008	AI
17731	RAIMBOUX	NICOLE	01/07/2008	AI
37717	SENEZ	FLORENCE	01/07/2008	AI
16111	STOCK	AGNES	01/07/2008	AI

Techniciens de classe normale :

	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
41452	BRANGOLO	SOPHIE	01/07/2008	TCN
61271	DEBIEN	FRANÇOIS	01/10/2008	TCN
7867	DESPREZ	DIDIER	01/07/2008	TCN
41440	DJERBI	ABDELNNADIR	01/07/2008	TCN
38327	KUCHARSKI	NADINE	01/07/2008	TCN
15592	LEMIERE	PASCAL	01/07/2008	TCN
40492	PRUVOT	PHILIPPE	01/07/2008	TCN

Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe :

	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
10948	DEM	BOBO SAMBA	01/09/2008	ATP2
59614	RELMY	LUCIEN	15/09/2008	ATP2

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2008 par décision du Directeur Général, les personnes dont les noms suivent :

Assistants ingénieurs :

	Nom	Prénom	Date d'effet	grade
32784	SOURIE	ALEXANDRE	15/04/2008	AI

Comités, conseils et commissions

Note n° 080004ELEC du 13 octobre 2008 proclamant les résultats de l'élection au conseil de l'INSU du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 85-218 du 13-02-1985 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 080007ELEC du 04-07-2008 ; PV dépouillement scrutin du 13-10-2008.

Sont proclamés élus au conseil de l'INSU du CNRS :

Collège chercheurs :

- Mme Valérie ANDRIEU-PONEL
- M. François CARLOTTI
- M. Georges DURRY
- M. Thierry FORVEILLE

Collège ITA :

- M. Gilles (Marcel) DROUET MALEWITCH
- M. Christian GUILLAUME

Fait à Paris, le 13 octobre 2008.

Le délégué pour les élections,
Philippe WILLOQUET

Comités, conseils et commissions

Note n° 080005ELEC du 13 octobre 2008 proclamant les résultats de l'élection au conseil de direction de l'IN2P3 du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 mod. ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 080008ELEC du 08-07-2008 ; PV dépouillement scrutin du 13-10-2008.

Sont proclamés élus au conseil de direction de IN2P3 du CNRS :

Collège chercheurs :

- M. Raphaël GRANIER de CASSAGNAC

Collège ITA :

- M. Gilles PEYTARD

Fait à Paris, le 13 octobre 2008.

Le délégué pour les élections,
Philippe WILLOQUET

Comités, conseils, commissions

Décision n° 080020ELEC du 27 octobre 2008 créant un bureau de vote pour le premier tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 24-12-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 mod. ; A. du 02-06-2008 ; A. du 05-06-2008 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 080006ELEC du 30-06-2008.

Art. 1^{er}. - En application du premier paragraphe de l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé, un bureau de vote central est institué au siège du Centre national de la recherche scientifique. Il est chargé de rassembler les résultats du scrutin et de procéder aux différentes opérations aboutissant à la proclamation des résultats.

Art. 2. - Le bureau de vote central pour le premier tour de scrutin est composé :

De membres désignés par le directeur général :

- M. Philippe WILLOQUET, délégué pour les élections - Président
- Mme Laurence GENEST, secrétaire du bureau de vote

De délégués des listes de candidats :

- M. Christian Pierre ALLET - listes SNPRES-FO des CAP 1 à 7
- M. Patrick BARTH - listes SNPTES - UNSA des CAP 3 à 7
- Mme Nadine ELIE - listes SNTRS-CGT des CAP 1 à 7
- M. Pierre GIRARD - listes SGEN-CFDT des CAP 1 et 2
- M. Jean-François KIEFFER - listes SUD RECHERCHE EDUCATION des CAP 2 à 6
- Mme Marie-Christine LAGOUTTE - listes SNIRS-CGC des CAP 1 à 6
- Mme Michèle MARIE - listes SGEN-CFDT des CAP 3 à 6
- M. Patrick MONFORT - listes SNCS-FSU des CAP 1 et 2
- M. Jean-Louis SOUBEYROUX - listes SUP'RECHERCHE UNSA EDUCATION des CAP 1 et 2

Art. 3. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils, commissions

Décision n° 080022ELEC du 27 octobre 2008 créant un bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu DEC. n° 080040DRH du 22-07-2008 ; DEC. n° 080041DRH du 22-07-2008 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 080018ELEC du 25-08-2008.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 13 de la décision n° 080040DHR susvisé, un bureau de vote en charge des opérations de dépouillement est institué.

Art. 2. - Le bureau de vote est composé :

De membres désignés par le directeur général :

- M. Philippe WILLOQUET, délégué pour les élections - Président
- Mme Laurence GENEST, secrétaire du bureau de vote

De délégués des listes de candidats :

- M. Christian Pierre ALLET - listes SNPRES-FO
- M. Patrick BARTH - listes SNPTES - UNSA
- Mme Nadine ELIE - listes SNTRS-CGT
- M. Jean-François KIEFFER - listes SUD RECHERCHE EDUCATION
- Mme Marie-Christine LAGOUTTE - listes SNIRS-CGC
- Mme Michèle MARIE - listes SGEN-CFDT
- M. Patrick MONFORT - listes SNCS-FSU

Art. 3. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 octobre 2008.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 080100DR01 du 3 octobre 2008 portant composition du conseil de service Paris A

DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; PV élections du conseil de service du 19-06-2008.

Art. 1^{er}. - Le conseil de service constitué au sein de la délégation Paris A est composé comme suit :

- a. **Président** : M. Tony ROULOT, délégué régional
Suppléant : M. Alain WEISWALD, adjoint au délégué
 b. Membres élus par les personnels :

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique LOCOSTE (SPRH)	Mme Jacqueline Le MEE (SRH)
M. Yann PEJOAN (SPRH)	M. David POUSSEROT (SRH)
M. Arnaud RICHET (SPV)	M. Franck LORIDAN (SFC)
M. Stéphane ROUX (STL)	M. Franck CHARRON (SSI)

- c. Membres nommés par le délégué régional :

Titulaires	Suppléants
Mme Graziella GIORGIANNI (SFC)	M. Jean-Paul THEOLOGIDES (SFC)
M. François KAPPELER (P&S)	Mme Conceição SILVA (COM)
Mme Edith TROCHAIN (SFC)	M. Richard BULLETT (SFC)

Art. 2. - Le mandat des membres titulaires et suppléants énoncés à l'article précédent prend effet au 1^{er} septembre 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 3 octobre 2008.

Le délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Comités, conseils, commissions

Décision n° 080105DR01 du 27 octobre 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 9912 - Sciences et technologies de la musique et du son

DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n° 9912 du CNRS dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 1 membre de droit ;
- 5 membres élus :
 - 4 pour le collège des chercheurs et des doctorants ;
 - 2 pour le sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 2 pour le sous-collège des doctorants ;
 - 1 pour le collège des ITA ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2010.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 octobre 2008.

Le Délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Comités, conseils, commissions

Décision n° 08A057DR04 du 28 octobre 2008 portant constitution de la coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud.

DR04 - Ile-de-France Sud

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978 mod. ; L. n° 2004-575 du 21-06-2004 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007 mod. ; DEC. n° 070007DAJ du 18-01-2007 ; document d'orientation et de cadrage de PSSI du CNRS du 15-11-2006 ; DEC. n° 008A008DR04 ; avis des directeurs des structures opérationnelles de recherche ou de service concernés ; avis du chargé de mission SSI du CNRS ; avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS.

Art. 1^{er}. - La coordination régionale de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud est constituée comme suit :

Le coordinateur régional :

- M. Jean-Louis MOISY, IRHC,

4 membres experts de la coordination :

- M. René BILHAUT, IR1
- M. David DELAVENNAT, IE2
- M. Gilles GALLOT, IR1
- M. Jean-Pierre SCARPELLI, IE1

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 octobre 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,
Michèle SAUMON

Comités, conseils, commission

Décision n° 080025DR06 du 7 juillet 2008 fixant la composition des membres du comité de gestion du restaurant COSMOS du CNRS

DR06 - délégation Centre-Est

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 ; not. art. 9 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; CIR. FP4 n° 1180 - 2B n° 96-401 du 15-05-1996 ; CIR. du 15-01-1997 ; avis commission nationale de restauration du 17-12-1999 et du 09-05-2000 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000, not. art. 12 et 13 ; CIR. du 17-12-2002 ; PV résultats des élections du 26-06-2008 du Comité de gestion du restaurant COSMOS de la Délégation Centre Est du CNRS.

Art. unique - Le comité de gestion du restaurant COSMOS du CNRS est renouvelé. Il est composé des membres suivants :

Pour représenter les usagers du CNRS :

Titulaires :

- Mme Christelle CHARBAUT (sans étiquette)
- M. Alain ZEROUKI (SGEN-CFDT)
- M. Pierre-Yves ARNOULD (SGEN-CFDT)
- Mme Séverine HEDIN (sans étiquette)
- Mme Florence LAMY (SNPRESS-FO)

Suppléants :

- M. Philippe DROUIN (SNTRS-CGT)
- M. Pascal HILD (SNPREES-FO)

Pour représenter l'administration du CNRS :

Titulaires :

- M. Michel RETOURNA ou Mme Séverine ROLLET (président)
- Mme Catherine FERVEUR (DCE)
- M. Gérard AUGUSTIN (DCE)
- M. Daniel OHNENSTETTER (CRPG)
- Mme Gabrielle POCREAU (INIST)

Suppléants :

- M. Jacques NOEL (DCE)
- Mme Laurence FRICHE (INIST)

Pour représenter les organismes partenaires :

Pour représenter l'administration :

Titulaires :

- Mme Marie-José MONCELLE (CMP)
- M. Michel AGUILLAUME (BRGM)

Suppléants :

- Mme Valérie PETITCOLAS (CIRIL)

Pour représenter les usagers :

Titulaires :

- Mme Myriam AZZEGAG (INIST DIFFUSION - SNPREES-FO)
- Mme Stéphanie DUVAL (BRGM)

Suppléante :

- Mme Annick FAUCOURT (CIRIL)

Fait à Vandœuvre, le 7 juillet 2008.

Pour le directeur général et par délégation,
Le délégué régional Centre-Est,
Michel RETOURNA

Comités, conseils, commissions

Décision n° 080029DR06 du 3 septembre 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6249 - Laboratoire chrono-environnement de Besançon DR06 - délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982, not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070120DAJ et n° 070121DAJ du 06-09-2007 ; PV assemblée élisant M. C. CONDÉ président de l'Université de Franche-Comté ; contrat quadriennal 2008-2011 en cours de négociation Université de Franche-Comté/CNRS.

Art. 1^{er}. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 6249 comprend les 17 membres suivants :

- le directeur de l'unité et les 3 directeurs-adjoints ;
- 4 membres nommés ;
- 9 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité seront affichés dans les locaux de l'UMR n° 6249.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire

est fixée à quatre ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2008-2011. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs :

a. les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le CNRS, par l'Université de Franche-Comté ou par un autre organisme partenaire de l'UMR.

b. sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

Sont éligibles : Tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin : majoritaire à 2 tours.

Des élections seront organisées en cours de quadriennal, afin de renouveler les élus du collège doctorants et post-doctorants.

En cas de démission ou de départ du laboratoire d'un membre élu, il est procédé à une nouvelle élection pour le collège concerné.

Répartition des sièges :

- 3 membres élus appartenant au collège des enseignants-chercheurs,
- 3 membres élus appartenant au collège des ITA-IATOS-ITARF,
- 2 membres élus appartenant au collège des doctorants et des post-doctorants,
- 1 membre élu appartenant au collège « autres organismes »

Modalités de publicité des résultats : affichage dans les locaux de l'unité.

Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Art. 4. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 6249 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 3 septembre 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Michel RETOURNA

Comités, conseils, commissions

Décision n° 080030DR06 du 6 octobre 2008 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'USR n° 3124 - Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux (MSHE)

DR06 – Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070120DAJ et n° 070121DAJ du 06-09-2007 ; PV assemblée élisant M. Claude CONDE président Université de Franche-Comté ; contrat quadriennal 2008-2011 en cours de négociation Université de Franche-Comté/CNRS.

Art. 1^{er}. – Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'USR n° 3124 comprend les 20 membres suivants :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint ;
- 8 membres nommés ;
- 10 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité seront affichés dans les locaux de l'USR n° 3124.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à quatre ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2008-2011. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 2. – Organisation des élections

Sont électeurs :

a. Les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire ou à l'une des équipes de recherche fédérées par l'unité, rémunérés par le CNRS ou par l'Université de Franche-Comté.

b. Sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité, les personnels non permanents participant à l'activité de service ou de recherche et répertoriés dans Labintel.

- Sont éligibles : tout électeur est éligible.
- Modalités du scrutin : suffrage direct et scrutin pluri-nominal à 2 tours par correspondance.

- Composition du collège électoral des chercheurs : Chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche rattachés à un laboratoire de recherche fédéré par l'unité et assurant une activité de recherche au sein d'une ou plusieurs actions de recherche de la MSHE.

- Composition du collège électoral des ITA-IATOS : ITA-IATOS rattachés à l'unité ou à un laboratoire de recherche fédéré par elle et intervenant dans les actions de recherche de la MSHE ou dans la mise en œuvre de ses services mutualisés.

- Répartition des sièges :

- 8 membres élus appartenant au collège des chercheurs comprenant 4 sous-collèges (2 sièges par sous-collège)

- 2 membres élus appartenant au collège des ITA-IATOS comprenant 2 sous-collèges (1 siège par sous-collège)

Modalités de publicité des résultats : affichage dans les locaux de l'unité.

Art. 3. – Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Art. 4. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité de service et de recherche n° 3124 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 6 octobre 2008.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Michel RETOURNA

Nominations

Administration centrale

DG

M. MICHEL CATHELINAUD

DEC. n° 080041SING du 13-10-2008

M. Michel CATHELINAUD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé responsable adjoint de la mission des ressources et compétences technologiques (MRCT), pour les affaires technologiques, à compter du 16 mai 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PHILIPPE MINARD

DEC. n° 080041SCHS du 17-10-2008

M. Philippe MINARD, professeur des universités est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département SHS, du 22 septembre 2008 au 22 mars 2009. Sa mission a pour objet les partenariats scientifiques avec les autres départements scientifiques du CNRS et les autres établissements de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe MINARD demeure affecté à l'UMR n° 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE), Université Paris 8, UFR 4 - département histoire, 2, rue de la liberté - Saint-Denis Cedex.

Du 22 septembre 2008 au 22 mars 2009, M. Philippe MINARD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. BRICE KERBER

DEC. n° 080049DRH du 15-10-2008

M. Brice KERBER, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Est, est désigné en tant que membre titulaire pour représenter l'administration au comité central d'hygiène et de sécurité en remplacement de Mme Josette ROGER.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DG

MME DANIELLE DAUVIGNAC MME HÉLÈNE NAFTALSKI M. EMMANUEL RIDENT

DEC. n° 080050DRH du 24-10-2008

Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques, est désignée en tant que membre titulaire pour représenter l'administration au comité technique paritaire en remplacement de Mme Josette ROGER.

Mme Hélène NAFTALSKI, secrétaire générale du département EDD, est désignée en tant que membre titulaire pour représenter l'administration au comité technique paritaire en remplacement de Mme Sylvie GOUJON.

M. Emmanuel RIDENT, adjoint à la directrice des ressources humaines, est désigné en tant que membre suppléant pour représenter l'administration au comité technique paritaire en remplacement de Mme Muriel SINANIDES.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

DG

M. YVAN DE LAUNOIT

DEC. n° 080117DAJ du 16-10-2008

Délégation est donnée à M. Yvan de LAUNOIT, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le lundi 20 octobre 2008, à Amiens, la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Cancéropôle Nord-Ouest ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME VÉRONIQUE VIGUIE DONZEAU GOUGE

DEC. n° 080119DAJ du 24-10-2008

Délégation est donnée à Mme Véronique VIGUIE DONZEAU GOUGE, directrice scientifique adjointe au département scientifique ST2I, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le mardi 28 octobre 2008, à Pékin, la convention d'adhésion au Consortium LIAMA.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Médecine de prévention

MME SIMONE MUNCH

DEC. n° 080047DRH du 01-10-2008

Mme Simone MUNCH, médecin coordonnateur national de médecine de prévention, est désignée en tant que membre de droit comité central d'hygiène et de sécurité en remplacement de Mme Catherine ROSSI.

Signé : Pour le directeur général et par délégation, Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général

Chimie

M. PATRICK BERNIER

DEC. n° 080015CHIM du 17-10-2008

M. Patrick BERNIER, directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission « nanosciences et nanotechnologies » auprès du directeur général pour le département Chimie, du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2009.

Pour l'exercice de cette mission, M. Patrick BERNIER demeure affecté à l'UMR n° 5587 - Laboratoire des Colloïdes, Verres et Nanostructures (LCVN).

Du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2009, M. Patrick BERNIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

M. ETIENNE AUGÉ

DEC. n° 080032IN2P3 du 10-10-2008

M. Etienne AUGÉ, professeur des universités, est nommé, à compter du 1^{er} juillet 2008, directeur adjoint scientifique à l'IN2P3 en remplacement de M. François le DIBERDER, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. ETIENNE DUGUET M. WILLIAM MOTHERWELL

DEC. n° 080012SGCN du 23-10-2008

L'article 1^{er} de la décision n° 060009SGCN du 8 août 2006 [portant nomination des membres du conseil scientifique du département Chimie] est modifié comme suit :

« M. Etienne DUGUET, professeur des universités - UPR n° 9048/ICMCB - PESSAC »

en remplacement de « M. Philippe BAROIS, directeur de recherche CNRS, UPR n° 8641 - Centre de recherche Paul Pascal - PESSAC ».

L'article 1^{er} de la décision n° 060009SGCN du 8 août 2006 est modifié comme suit :

« M. William MOTHERWELL, de nationalité britannique, professeur à l'University Collège London – ROYAUME UNI » en remplacement de « M. Andréa VASELLA, de nationalité suisse, professeur au Laboratoire Claude Fréjacques, CEA Saclay – GIF-SUR-YVETTE ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. GEORGES MASSIOT

DEC. n° 080112DAJ du 02-10-2008

M. Georges MASSIOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint au département chimie, à compter du 1^{er} octobre 2008, en remplacement de Mme Marie-Claire LASNE, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. PIERRE CAYE

DEC. n° 080108DAJ du 16-09-2008

M. Pierre CAYE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint au département SHS, chargé du domaine « Cultures et sociétés dans l'histoire », à compter du 15 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. ALAIN LAQUIEZE

DEC. n° 080109DAJ du 16-09-2008

M. Alain LAQUIEZE, professeur agrégé, est nommé directeur scientifique adjoint au département scientifique SHS, chargé du droit, des sciences politiques et de la sociologie, à compter du 15 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

MME DEBAINE-FRANCFORT

DEC. n° 080111DAJ du 01-10-2008

Mme Corinne DEBAINE-FRANCFORT, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice scientifique adjointe au département SHS, chargée de l'archéologie, à compter du 15 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

M. CUONG LE VAN

DEC. n° 080114DAJ du 02-10-2008

M. Cuong le VAN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint au département SHS, chargé de l'économie, de la gestion et de la cognition, à compter du 22 septembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ST2I

M. PASCAL SOMMER

DEC. n° 080113DAJ du 02-10-2008

M. Pascal SOMMER, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique, en charge du domaine bioingénierie et du suivi des unités concernées, au département ST2I, à compter du 1^{er} octobre 2008, en remplacement de Mme Annie MARC, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR20 – Délégation Côte d'Azur

M. CRISTOPHE PELEGRY

DEC. n° 080079DR20 du 07-10-2008

M. Cristophe PELEGRY, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2008, responsable du service du personnel de la délégation Côte d'Azur en remplacement de Mme Marie-Françoise BUISSON appelée à d'autres fonctions. Signé : Pour le directeur général et par délégation : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale

Laboratoires

UMS n° 2244 - Département Gassendi

M. ROGER MALINA

DEC. n° 081235SUNI du 22-10-2008

M. Roger MALINA, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'UMS n° 2244, pour la période du 9 septembre 2008 au 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. SIVAN démissionnaire.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5215 - Laboratoire de physique et chimie des nano-objets

**M. XAVIER MARIE
M. ROMUALD POTEAU**

DEC. n° 080039MPPU du 22-10-2008

M. Xavier MARIE, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5215, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jean-Pierre DAUDEY.

M. Romuald POTEAU, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'unité pour la même période.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8100 - Laboratoire de mathématiques de Versailles

M. YVAN MARTEL

DEC. n° 080036SPHM du 10-10-2008

M. Yvan MARTEL, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8100, en remplacement de M. Luc ROBBIANO, démissionnaire, pour la période du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications (DMA)

M. FRANÇOIS LOESER

DEC. n° 080035SPHM du 22-10-2008

M. François LOESER, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8553, en remplacement de M. Marc ROSSO, démissionnaire, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6236 - Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)

M. MICHEL DRANCOURT

DEC. n° 080021SCVI du 01-10-2008

M. Michel DRANCOURT, professeur des universités - praticien hospitalier, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6236 susvisée, pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2011.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8080 - Développement, morphogenèse et évolution

**M. ANDRÉ MAZABRAUD
M. ROLLAND PERASSO**

DEC. n° 080023SDV du 10-10-2008

M. André MAZABRAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8080, à compter du

1^{er} septembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008, en remplacement de M. Maurice WEGNEZ.

M. Roland PERASSO, professeur des universités, est nommé directeur adjoint par intérim de l'UMR n° 8080, à compter du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5062 - Institut d'Asie Orientale (IAO)

M. Guy FAURE

DEC. n° 080039SCHS du 02-10-2008

M. Guy FAURE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5062, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2008, en remplacement de M. Eric SEIZELET.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5222 - Europe, européanité, européanisation

M. JEAN-PAUL RÉVAUGER

DEC. n° 080029SCHS du 10-10-2008

M. Jean-Paul RÉVAUGER, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5222, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008, en remplacement de M. Joël PAILHÉ, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6240 - Lieux, identités, espaces, activités (LISA)

MME DOMINIQUE VERDONI

DEC. n° 080035SCHS du 17-10-2008

Mme Dominique VERDONI, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 6240, à compter du 1^{er} juillet 2008 jusqu'à la fin du contrat quadriennal en cours.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 9993 - Centre de recherches archéologiques indus - baluchistan - Asie centrale et orientale

MME CATHERINE JARRIGE

DEC. n° 080040SCHS du 10-10-2008

Mme Catherine JARRIGE, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'UMR n° 9993, en remplacement de M. Jean-François JARRIGE admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour la période du 5 août 2008 au 31 décembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8106 - Laboratoire de mécanique des systèmes et des procédés

M. PHILIPPE LORONG

DEC. n° 080045SING du 10-10-2008

M. Philippe LORONG, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8106 à compter du 1^{er} octobre 2008 jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Francisco CHINESTA, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 2392 - Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement (RAPSODEE)

M. ALAIN DE RYCK

DEC. n° 080046SING du 29-10-2008

M. Alain de RYCK, professeur à l'École des Mines d'Albi-Carmaux, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 2392 à compter du 24 octobre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008 en remplacement de M. John DODDS, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR)

M. JOSEPH JEANFILS

DEC. n° 080027USAR du 17-10-2008

M. Joseph JEANFILS, professeur, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission consiste à :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

M. ALEXANDRE TESTE

DEC. n° 080039DR14 du 03-10-2008

M. Alexandre TESTE, ingénieur d'études 2^{ème} classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans le MOY n° 1400, à compter du 1^{er} octobre 2008.

M. Alexandre TESTE exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4.1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Alexandre TESTE est placée directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

M. PAUL-ANTOINE LIBOUREL

DEC. n° 080038DR03 du 22-07-2008

M. Paul-Antoine LIBOUREL, ingénieur d'études au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR du CNRS n° 7179 à compter du 2 janvier 2007 pour la durée du mandat du directeur de l'unité.

M. Paul-Antoine LIBOUREL, exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Paul-Antoine LIBOUREL, est placé directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179

UMR n° 6049 - Théoriser et modéliser pour aménager (ThéMA)

M. JÉRÔME VALANCE

DEC. n° 080028DR06 du 07-06-2008

M. Jérôme VALANCE, technicien de classe supérieure, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 6049, à compter du 6 juin 2008.

M. Jérôme VALANCE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jérôme VALANCE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Serge ORMAUX, directeur de l'UMR n° 6049

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

M. ARNAUD GRUEZ

DEC. n° 080032DR06 du 23-06-2008

M. Arnaud GRUEZ, maître de conférences - Université Henri Poincaré, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7567, à compter du 6 juin 2008.

M. Arnaud GRUEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Arnaud Gruez est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

Mlle FLORENCE SCHLOTTER

DEC. n° 080033DR06 du 23-06-2008

Mlle Florence SCHLOTTER, assistante ingénieure CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7567, à compter du 6 juin 2008.

Mlle Florence SCHLOTTER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Florence SCHLOTTER est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7567

FRE n° 3083 - Interactions et modulateurs de réponses.

Mme CORINNE AUBERT

DEC. n° 081621DR12 du 08-10-2008

Mme Corinne AUBERT, CR, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3083, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Mme Corinne AUBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4.1 et 4.2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Corinne AUBERT est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Françoise GUERLESQUIN, directrice de l'UMR n° 3083

UMR n° 5572 - Laboratoire d'astrophysique de Toulouse-Tarbes (LATT)

Mme DOMINIQUE LULLIER

DEC. n° 080038DR14 du 17-09-2008

Mme Dominique LULLIER, adjoint administratif principal 1C, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5572, à compter du 9 septembre 2008.

Mme Dominique LULLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4.1 et 4.2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Dominique LULLIER est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Sylvie ROQUES, directrice de l'UMR n° 5572

UMR n° 6214 - Laboratoire de biologie neurovasculaire intégrée (LBNVI)

Mlle ANNE-LAURE GUIHOT

DEC. n° 080197DR17 du 03-07-2008

Mlle Anne-Laure GUIHOT, assistante ingénieure, travaillant à temps complet, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6214, à compter du 18 mars 2008.

Mlle Anne-Laure GUIHOT est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mlle Anne-Laure GUIHOT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4.1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Anne-Laure GUIHOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Daniel HENRION, directeur de l'UMR n° 6214

UMR n° 6241 - Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique (LINA)

Mlle SABINE BEAURAIN

DEC. n° 080197DR17 du 03-07-2008

Mlle Sabine BEAURAIN, TCS, travaillant à temps complet, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6241, à compter du 19 septembre 2008.

Mlle Sabine BEAURAIN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4.1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Sabine BEAURAIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre COINTE, directeur de l'UMR n° 6241

UMR n° 6258 - Centre de recherche historique de l'ouest (CERHIO)

M. JEAN-CHARLES SINAUD

DEC. n° 080202DR17 du 08-10-2008

M. Jean-Charles SINAUD, ingénieur d'études, quotité 100%, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6258, à compter du 1^{er} octobre 2008.

M. Jean-Charles SINAUD exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4.1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Charles SINAUD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Annie ANTOINE, directrice de l'UMR n° 6258

UMR n° 7150 - Mer et santé

Mme ANNE CUEFF

DEC. n° 080201DR17 du 09-10-2008

Mme Anne CUEFF, AI CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7150, à compter du 1^{er} novembre 2008.

Mme Anne CUEFF exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4.1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne CUEFF est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Serge THOMAS, directeur de l'UMR n° 7150

Fin de fonctions

DG

M. HENRI BERGERON

DEC. n° 080036SCHS du 07-10-2008

Il est mis fin, à compter du 3 septembre, à la fonction de chargé de mission exercée par M. Henri BERGERON auprès du directeur général pour le département SHS.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris A.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SHS

MME MONIQUE BIGOTEAU

DEC. n° 080046SCHS du 18-10-2008

Il est mis fin, à compter du 8 septembre 2008, à la fonction de chargée de mission exercée par Mme Monique BIGOTEAU auprès du directeur général pour la département SHS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

M. ALEXANDRE ANTONELLI

DEC. n° 080037DR14 du 17-09-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mai 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Alexandre ANTONELLI dans le MOY n° 1400.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

M. CHRISTOPHE GAUTHIER

DEC. n° 080031DR06 du 23-06-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mai 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Christophe GAUTHIER dans l'UMR n° 7567.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7567

UMR n° 5229 - Université Claude Bernard Lyon I

M. HASSEN SLIMANI

DEC. n° 080068DR07 du 13-10-2008

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2009 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Hassen SLIMANI dans l'UMR n° 5229.

Signé : Jean-René DUHAMEL, directeur de l'UMR n° 5229

Délégations de signature

Laboratoires**DR01 - Paris A**

USR n° 3172 - Centre franco-égyptien d'études des temples de Karnak

M. CHRISTOPHE THIERS

DEC. n° 080113DR01 du 29-10-2008

Délégation est donnée à M. Christophe THIERS, directeur de l'unité USR n° 3172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation,

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7534 - Centre de recherche mathématique de la décision

M. ERIC SERE**MME MARIA J. ESTEBAN****M. PIERRE-LOUIS LIONS****MME ISABELLE BELLIER**

DEC. n° 080106DR01 du 27-10-2008

Délégation est donnée à M. Eric SERE, directeur de l'unité UMR n° 7534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SERE, délégation de signature est donnée à Mme Maria J. ESTEBAN, directrice de recherche, à M. Pierre-Louis LIONS, professeur, et à Mme Isabelle BELLIER, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPS n° 3188 - UPS Oyapock

MME FRANÇOISE GRENAND**MME JOCELYNE CHAGNY**

DEC. n° 080110 DR01 du 28-10-2008

Délégation est donnée à Mme Françoise GRENAND, directrice de l'unité UPS n° 3188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GRENAND, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne CHAGNY, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FR n° 2559 - Typologie et universaux linguistiques : données et modèles

MME STÉPHANE ROBERT**MME NAÏLA LOUISE-ROSE**

DEC. n° 080111DR01 du 28-10-2008

Délégation est donnée à Mme Stéphane ROBERT, directrice de la FR n° 2559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphane ROBERT, délégation de signature est donnée à Mme Naïla LOUISE-ROSE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

DR02 - Paris B

UMR n° 7032 - Unité de recherche migrations et sociétés
MME JOCELYNE STREIFF-FENART
M. DOMINIQUE VIDAL

DEC. n° 080273DR02 du 15-10-2008

Délégation est donnée à Mme Jocelyne STREIFF-FENART, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme STREIFF-FENART, délégation de signature est donnée à M. Dominique VIDAL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7032 - Unité de recherche migrations et sociétés
M. DOMINIQUE VIDAL

DEC. n° 080274DR02 du 15-10-2008

Délégation est donnée à M. Dominique VIDAL, professeur, responsable du Site de Paris VII, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jocelyne STREIFF-FENART, directrice de l'UMR n° 7032

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies
OLIVIER-PIERRE BABELON
MME ISABELLE NICOLAÏ

DEC. n° 080269DR02 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Olivier-Pierre BABELON, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier-Pierre BABELON, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle NICOLAÏ, IE aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies
MME ISABELLE NICOLAÏ

DEC. n° 080270DR02 du 01-09-2008

Délégation est donnée à Mme Isabelle NICOLAÏ, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier-Pierre BABELON, directeur de l'UMR n° 7589

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

MME ODILE LUGUERN

DEC. n° 080271DR02 du 13-10-2008

Délégation est donnée à Mme Odile LUGUERN, directrice du GDS n° 2755, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile LUGUERN, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte YVON-DEYME, IE aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDS n° 2755 - Réseau national des bibliothèques de mathématiques

MME BRIGITTE YVON-DEYME

DEC. n° 080272DR02 du 13-10-2008

Délégation est donnée à Mme Brigitte YVON-DEYME, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Odile LUGUERN, directrice du GDS n° 2755

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

M. FRANÇOIS-ANDRÉ WOLLMAN
MME CATHERINE LARGET

DEC. n° 080275DR02 du 22-10-2008

Délégation est donnée à M. François-André WOLLMAN, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-André WOLLMAN, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LARGET, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

MME CATHERINE LARGET

DEC. n° 080276DR02 du 22-10-2008

Délégation est donnée à Mme Catherine LARGET, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables

des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François-André WOLLMAN, directeur de la FRC n° 550

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 5166 - Evolution des régulations endocriniennes

MME BARBARA DEMENEIX
M. GIOVANNI LEVI
MME GWÉNAËLLE COUDROY

DEC. n° 080042DR03 du 17-10-2008

Délégation est donnée à Mme Barbara DEMENEIX, directrice de l'UMR n° 5166, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € H.T. à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara DEMENEIX, délégation de signature est donnée à M. Giovanni LEVI, directeur de recherche au CNRS et à Mme Gwénaëlle COUDROY, ingénieure de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5166 - Évolution des régulations endocriniennes

M. GIOVANNI LEVI
MME GWÉNAËLLE COUDROY

DEC. n° 080043DR03 du 17-10-2008

Délégation est donnée à M. Giovanni LEVI, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LEVI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Gwénaëlle COUDROY, ingénieure de recherche au CNRS. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Barbara DEMENEIX, directrice de l'UMR n° 5166

DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8080 - Développement, morphogenèse et évolution

M. ANDRÉ MAZABRAUD
M. ROLAND PERASSO
MME MURIEL PERRON
MME ANNE BAROIN

DEC. n° 08A055DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. André MAZABRAUD, directeur de l'unité UMR n° 8080, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes

suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André MAZABRAUD, délégation de signature est donnée à M. Roland PERASSO, professeur, Mme Muriel PERRON, directrice de recherche, et Mme Anne BAROIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8080 - Développement, morphogenèse et évolution

M. ROLAND PERASSO
MME MURIEL PERRON
MME ANNE BAROIN

DEC. n° 08A056DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Roland PERASSO, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland PERASSO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Muriel PERRON, directrice de recherche, chef d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland PERASSO et de Mme Muriel PERRON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne BAROIN, chargée de recherche, chef d'équipe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A222DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André MAZABRAUD, directeur de l'UMR n° 8080

UMR n° 8627 - Laboratoire de physique théorique

M. HENDRIK-JAN HILHORST
M. PHILIPPE BOUCAUD
MME ODILE HECKENAUER

DEC. n° 08A053DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Hendrik-Jan HILHORST, directeur de l'unité UMR n° 8627, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hendrik-Jan HILHORST, délégation de signature est donnée à M. Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, Mme Odile HECKENAUER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8627 - Laboratoire de physique théorique

M. PHILIPPE BOUCAUD
MME ODILE HECKENAUER

DEC. n° 08A054DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUCAUD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Odile HECKENAUER, ingénieure d'études, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A193DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hendrik-Jan HILHORST, directeur de l'UMR n° 8627

UMI n° 3191 - Institut pour le multilinguisme et le multimédia dans l'information

M. JOSEPH-JEAN MARIANI
M. JEAN-LUC GAUVAIN

DEC. n° 08A038DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Joseph-Jean MARIANI, directeur de l'unité UMI n° 3191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph-Jean MARIANI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc GAUVAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMI n° 3191 - Institut pour le multilinguisme et le multimédia dans l'information

M. JEAN-LUC GAUVAIN

DEC. n° 08A039DR04 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GAUVAIN, directeur de recherche, directeur scientifique, à l'effet de signer au nom du

directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joseph-Jean MARIANI, directeur de l'UMI n° 3191

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus (MODYCO)

M. BERNARD LAKS
M. CHRISTIAN HUDELLOT
M. JEAN-LUC MINEL

DEC. n° 080064DR05 du 08-09-2008

Délégation est donnée à M. Bernard LAKS, directeur de l'unité UMR n° 7114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LAKS, délégation de signature est donnée à M. Christian HUDELLOT, DR2, et à M. Jean-Luc MINEL, IR1, adjoints au directeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070090DR05 du 5 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus (MODYCO)

M. CHRISTIAN HUDELLOT
M. JEAN-LUC MINEL

DEC. n° 080063DR05 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Christian HUDELLOT, DR2, et à M. Jean-Luc MINEL, IR1, adjoints au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 060047DR05 du 8 juin 2006 est abrogée.

Signé : Bernard LAKS, directeur de l'UMR n° 7114

UMR n° 7186 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

MME ANNE-MARIE PEATRIK
MME VALENTINA VAPNARSKY

M. PRIBISLAV PITOEFF
MME MONIQUE DESCIEUX

DEC. n° 080073DR05 du 08-10-2008

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie PEATRIK, directrice de l'unité UMR n° 7186, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme PEATRIK, délégation de signature est donnée à Mme Valentina VAPNARSKY, CR1, sous-directrice de l'unité et responsable du centre EREA de Villejuif, à M. Pribislav PITOEFF, IE1, sous directeur de l'unité et responsable du centre CREM, et à Mme Monique DESCIEUX, IE2, responsable des affaires générales et de la gestion de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080011DR05 du 3 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7186 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

MME VALENTINA VAPNARSKY
M. PRIBISLAV PITOEFF
MME MONIQUE DESCIEUX

DEC. n° 080072DR05 du 05-10-2008

Délégation est donnée à Mme Valentina VAPNARSKY, CR1, sous-directrice de l'unité et responsable du centre EREA de Villejuif et à M. Pribislav PITOEFF, IE1, sous-directeur de l'unité et responsable du centre CREM, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valentina VAPNARSKY ou de M. Pribislav PITOEFF, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique DESCIEUX, IE2, responsable des affaires générales et de la gestion de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 080010DR05 du 27 février 2008 est abrogée.

Signé : Anne-Marie PEATRIK, directrice de l'UMR n° 7186

UMR n° 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique (LERMA)

M. MICHEL PÉRAULT
M. LAURENT PAGANI
M. GÉRARD BEAUDIN
MME ANNICK GASSAIS
M. LAURENT GIROT
MME DOMINIQUE LOPES
MME CHRISTIANE JOUAN
MME BÉATRICE GUIBAL
MME MARIE-FRANÇOISE DUCOS

DEC. n° 080075DR05 du 14-10-2008

Délégation est donnée à M. Michel PÉRAULT, directeur de l'unité UMR n° 8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PÉRAULT, délégation de signature est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à :

- M. Laurent PAGANI, CR1, directeur adjoint de l'unité
- M. Gérard BEAUDIN, IRHC, Directeur adjoint technique
- Mme Annick GASSAIS, TCE, gestionnaire
- M. Laurent GIROT, AI, gestionnaire
- Mme Dominique LOPES, TCS, gestionnaire
- Mme Christiane JOUAN, IE1, gestionnaire
- Mme Béatrice GUIBAL, TCS, gestionnaire
- Mme Marie-Françoise DUCOS, TCE, gestionnaire

La décision n° 070008DR05 du 9 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique (LERMA)

M. LAURENT PAGANI
M. LAURENT GIROT
MME ANNICK GASSAIS
MME DOMINIQUE LOPES
MME CHRISTIANE JOUAN
MME BÉATRICE GUIBAL
MME MARIE-FRANÇOISE DUCOS

DEC. n° 080074DR05 du 26-09-2008

Délégation est donnée à M. Laurent PAGANI, CR1, directeur adjoint de l'unité et à M. Laurent GIROT, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent PAGANI et de M. Laurent GIROT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20000 € HT à :

- Mme Annick GASSAIS, TCE, gestionnaire
- Mme Dominique LOPES, TCS, gestionnaire
- Mme Christiane JOUAN, IE1, gestionnaire

- Mme Béatrice GUIBAL, TCS, gestionnaire
- Mme Marie-Françoise DUCOS, TCE, gestionnaire

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PÉRAULT, directeur de l'UMR n° 8112

GDR n° 3187 - Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère

MME CATHERINE PRIGENT
M. LAURENT GIROT
MME ANNICK GASSAIS
M. FILIPE AIRES
M. ALAIN MAESTRINI

DEC. n° 080070DR05 du 29-09-2008

Délégation est donnée à Mme Catherine PRIGENT, directrice du GDR n° 3187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PRIGENT, délégation de signature est donnée à M. Laurent GIROT, AI, gestionnaire au LERMA, à Mme Annick GASSAIS, TCE, secrétaire-gestionnaire au LERMA, à M. Filipe AIRES, CR1, chercheur LMD IPSL et à M. Alain MAESTRINI, maître de conférence à Paris VI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 3187 - Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère

M. LAURENT GIROT
MME ANNICK GASSAIS
M. FILIPE AIRES
M. ALAIN MAESTRINI

DEC. n° 080069DR05 du 29-09-2008

Délégation est donnée à M. Laurent GIROT, AI, gestionnaire au LERMA, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GIROT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annick GASSAIS, TCE, secrétaire-gestionnaire au LERMA, à M. Filipe AIRES, CR1, chercheur LMD IPSL et à M. Alain MAESTRINI, maître de conférence à Paris VI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine PRIGENT, directrice du GDR n° 3187

DR07 - Rhône-Auvergne

USR n° 59 - Service central d'analyse (SCA)

M. FLORENT LAFAY

DEC. n° 080064DR07 du 05-09-2008

Conformément à la réglementation en vigueur, M. Florent LAFAY, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée par CNRS formation entreprises.

Après avis favorable de l'assemblée du personnel en date du 30 septembre 2008, M. Florent LAFAY est désigné personne compétente en radioprotection pour l'URS n° 59 à dater du 1^{er} novembre 2008.

Il exercera les missions prévues au titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail pour une durée maximale de cinq ans à partir du 14 mars 2008), date de validation de sa formation et le cas échéant jusqu'au 31 décembre 2008 si la personne a acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au titre de l'article 17 du décret n° 86-1103 du 2 octobre 1986 ou au sens de l'article 8 du décret n° 75-306 du 28 avril 1975.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette désignation sera communiquée à l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs.

Signé : Jean-Jacques LEBRUN, directeur de l'USR n° 59

UMR n° 5557 - Ecologie microbienne

M. RENÉ BALLY
M. YVAN MOËNNE-LOCCOZ
M. FRANCK TEILLET
MME DOMINIQUE BOULANGER

DEC. n° 080067DR07 du 20-10-2008

Délégation est donnée à M. René BALLY, directeur de l'UMR n° 5557, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René BALLY, délégation de signature est donnée à M. Yvan MOËNNE-LOCCOZ, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation de signature est donnée à M. Franck TEILLET, assistant ingénieur et à Mme Dominique BOULANGER, technicienne, à l'effet de signer les bons de commande dans la limite de 2 000 € HT et des crédits disponibles.

La décision n° 030038DR07 du 5 février 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5600 - Environnement, ville, société

M. PAUL ARNOULD

DEC. n° 080057DR07 du 22-09-2008

Délégation est donnée à M. Paul ARNOULD, directeur de l'UMR n° 5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080005DR07 du 8 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5668 - Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP)

M. FRÉDÉRIC DESPREZ
M. GILLES VILLARD

DEC. n° 080065DR07 du 13-01-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric DESPREZ, directeur de l'UMR n° 5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DESPREZ, délégation de signature est donnée à M. Gilles VILLARD, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080059DR07 du 22 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'homme (ISH)

M. JEAN-LUC PINOL
MME FANNY RICQUE
MME CHRISTINE BERTHAUD

DEC. n° 080066DR07 du 17-10-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PINOL, directeur de l'UMS n° 1798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PINOL, délégation de signature est donnée à Mme Fanny RICQUE, ingénieure d'études et à Mme Christine BERTHAUD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080033DR07 du 18 mars 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR08 – Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 3176 - Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale

M. OLIVIER MILLET

DEC. n° 080193DR08 du 03-09-2008

Délégation est donnée à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR n° 3176, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

M. MICHEL AUDIFFREN
MME GENEVIÈVE ROBERT
MME FRANÇOISE PUTHON EL QUASSIMI

DEC. n° 080191DR08 du 03-09-2008

Délégation est donnée à M. Michel AUDIFFREN, directeur de l'unité UMS n° 842, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AUDIFFREN, délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, ingénieure d'études et à Mme Françoise PUTHON el QUASSIMI, technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision abroge la décision n° 070006DR08 du 23 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

MME GENEVIÈVE ROBERT

DEC. n° 080192DR08 du 03-09-2008

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT, ingénieure d'études, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 070007DR08 du 23 janvier 2007 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

Signé : Michel AUDIFFREN, directeur de l'UMS n° 842

DR11 - Alpes

UPR n° 2940 - Institut Néel

M. ALAIN FONTAINE
M. PHILIPPE GANDIT
MME NATHALIE BOURGEAT-LAMI
MME ELIANE FORET
M. BENOÎT BOULANGER
M. PIERRE BORDET
MME MURIEL BOYER
MME FRANÇOISE MOLLIER-SABET
M. JOËL CIBERT
M. DENIS FEINBERG
MME VÉRONIQUE FAUVEL
MME MARTINE LEMOINE
M. ANDRÉ SULPICE
M. JEAN DUMAS
MME CHRISTINE MARTINELLI
MME ARMELLE MICHETTI
M. CHRISTIAN GIANESE
M. PHILIPPE JEANTET
M. FABRICE BRUNOUD

DEC. n° 080098DR11 du 30-09-2008

Délégation est donnée à M. Alain FONTAINE, directeur de l'UPR n° 2940, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Philippe GANDIT, directeur de recherche CNRS et coordonnateur technique du laboratoire et à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, technicienne et assistante de direction du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Mme Eliane FORET, technicienne et gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT.

Pour le département MCM et F.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Benoît BOULANGER, professeur UJF, directeur adjoint de l'unité et directeur du département MCM et F, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCM et F, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BOULANGER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BORDET, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département et Mme Muriel BOYER, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCM et F, aux fins mentionnées ci-dessus.

Mme Françoise MOLLIER-SABET, technicienne et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

Pour le département NANO.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Joël CIBERT, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint de l'unité et directeur du département NANO, à l'effet de signer tous documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, délégation de signature est donnée à M. Denis FEINBERG, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département et à Mme Véronique FAUVEL, ingénieure d'études et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

Mme Martine LEMOINE, assistante ingénieure et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

Pour le département MCBT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. André SULPICE, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint de l'unité et directeur du département MCBT, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à M. Jean DUMAS, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département et à Mme Christine MARTINELLI, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

Pour les services du laboratoire Institut Néel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à :

- Mme Armelle MICHETTI, ingénieure d'études et documentaliste, uniquement en ce qui concerne les activités de la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique de Grenoble, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT ;
- M. Christian GIANESE, ingénieur d'études, uniquement en ce qui concerne les activités du service de liquéfaction, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT ;
- M. Philippe JEANTET, ingénieur de recherche, uniquement en ce qui concerne les activités du service SERAS, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT ;

- M. Fabrice BRUNOUD, technicien, uniquement en ce qui concerne les activités du magasin, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT.

En cas de nécessité extrême, les directeurs de département peuvent signer des documents provenant d'un autre département que le leur.

La décision n° 080068DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMS n° 3046 - Montagne

MME CARMEN DE JONG
M. PIERRE BOULAND

DEC. n° 080099DR11 du 07-10-2008

Délégation est donnée à Mme Carmen de JONG, directrice de l'UMS n° 3046, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carmen de JONG, délégation de signature est donnée à M. Pierre BOULAND, attaché administratif aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 080004DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR12 – Provence et Corse

UPR n° 3081 - Instabilité du génome et cancérogénèse

M. ROBERT FUCHS
M. VINCENT GELI
M. PIERRE-HENRI GAILLARD
Mlle ISABELLE PINET

DEC. n° 081497DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Robert FUCHS, directeur de l'UPR n° 3081 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert FUCHS, délégation de signature est donnée à M. Vincent GELI, directeur de recherche, à M. Pierre-Henri GAILLARD, chargé de

recherche et à Mlle Isabelle PINET, technicienne aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 3081 - Instabilité du génome et cancérogénèse

M. VINCENT GELI
M. PIERRE GAILLARD
Mlle ISABELLE PINET

DEC. n° 081498DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Vincent GELI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GELI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre GAILLARD, chargé de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GELI et de M. Pierre GAILLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Isabelle PINET, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert FUCHS, directeur de l'UPR n° 3081

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines

M. BRUNO GUIGLIARELLI
M. WOLFGANG NITSCHKE

DEC. n° 081433DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, directeur de l'UPR n° 9036 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIGLIARELLI, délégation de signature est donnée à M. Wolfgang NITSCHKE, directeur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines

M. WOLFGANG NITSCHKE

DEC. n° 081434DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Wolfgang NITSCHKE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Bruno GUIGLIARELLI, directeur de l'UPR n° 9036

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

M. FRÉDÉRIC BARRAS
Mlle NAJAT LOURAGH

DEC. n° 081540DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric BARRAS, directeur de l'UPR n° 9043 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BARRAS, délégation de signature est donnée à Mlle Najat LOURAGH, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

Mlle NAJAT LOURAGH

DEC. n° 081541DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mlle Najat LOURAGH, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BARRAS, directeur de l'UPR n° 9043

UMR n° 6012 - Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace

Mme CHRISTINE VOIRON
M. Loïc GRASLAND
M. DANIEL BLEY

DEC. n° 081524DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Christine VOIRON, directrice de l'UMR n° 6012 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine VOIRON, délégation de signature est donnée à M. Loïc GRASLAND, professeur et à M. Daniel BLEY, chargé de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6012 - Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace

M. Loïc GRASLAND
M. DANIEL BLEY

DEC. n° 081525DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Loïc GRASLAND, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc GRASLAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel BLEY, chargé de recherche, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christine VOIRON, directrice de l'UMR n° 6012

UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et ergologie comparatives

M. PIERRE LIVET
M. ALAIN MICHEL
M. YVES SCHWARTZ
Mme GABRIELLE CROCCO

DEC. n° 081590DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Pierre LIVET, directeur de l'UMR n° 6059 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LIVET, délégation de signature est donnée à M. Alain MICHEL, professeur, à M. Yves SCHWARTZ, professeur et à Mme Gabrielle CROCCO, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et ergologie comparatives

M. ALAIN MICHEL
M. YVES SCHWARTZ
Mme GABRIELLE CROCCO

DEC. n° 081591DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Alain MICHEL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables

des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MICHEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves SCHWARTZ, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MICHEL et de M. Yves SCHWARTZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Gabrielle CROCCO, maître de conférences.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre LIVET, directeur de l'UMR n° 6059

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy

M. ERIC VIVIER
M. BERTRAND NADEL
MME MONIQUE ALLIONE

DEC. n° 081610DR12 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Eric VIVIER, directeur par intérim de l'UMR n° 6102 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIVIER, délégation de signature est donnée à M. Bertrand NADEL, directeur de recherche et à Mme Monique ALLIONE, ingénieure de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6102 - Centre d'immunologie de Marseille Luminy

M. BERTRAND NADEL
MME MONIQUE ALLIONE

DEC. n° 081611DR12 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Bertrand NADEL, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand NADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique ALLIONE, ingénieure de recherche, secrétaire générale du CIML.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric VIVIER, directeur de l'UMR n° 6102

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

M. OLIVIER LE FEVRE
M. BRUNO MILLIARD
M. PHILIPPE AMRAM
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME MICHÈLE ROSSIGNOL

DEC. n° 081520DR12 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Olivier le FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier le FEVRE, délégation de signature est donnée à M. Bruno MILLIARD, directeur de recherche, à M. Philippe AMRAM, maître de conférences, à M. Dominique POULIQUEN, ingénieur de recherche et à Mme Michèle ROSSIGNOL, assistante ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

M. BRUNO MILLIARD
M. PHILIPPE AMRAM
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME MICHÈLE ROSSIGNOL

DEC. n° 081521DR12 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Bruno MILLIARD, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MILLIARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe AMRAM, maître de conférences.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MILLIARD et de M. Philippe AMRAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique POULIQUEN, directeur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Milliard, de M. Philippe AMRAM et de M. Dominique POULIQUEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle ROSSIGNOL, assistante ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier le FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléo-écologie

M. THIERRY TATONI
MME ANNIE COCHEME
MME MICHÈLE DOUGNY

DEC. n° 081574DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en

sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry TATONI, délégation de signature est donnée à Mme Annie COCHEME, assistante-ingénieure et à Mme Michèle DOUGNY, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléo-écologie

MME ANNIE COCHEME
MME MICHÈLE DOUGNY

DEC. n° 081575DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Annie COCHEME, assistante-ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie COCHEME, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle DOUGNY, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116

UMR n° 6125 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)

M. GILLES DORIVAL

DEC. n° 081560DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Gilles DORIVAL, directeur de l'UMR n° 6125 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué Provence et Corse

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléo-écologie

M. THIERRY TATONI
M. FRÉDÉRIC MEDAIL
MME PATRICIA BENTOZA
MME ANNIE COCHEME

DEC. n° 081617DR12 du 01-10-2008

Délégation est donnée à M. Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry TATONI, délégation de signature est donnée à M. Frédéric MEDAIL, professeur, à Mme Patricia BENTOZA, assistante ingénieure et à Mme Annie COCHEME, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléo-écologie

M. FRÉDÉRIC MEDAIL
MME PATRICIA BENTOZA
MME ANNIE COCHEME

DEC. n° 081618DR12 du 01-10-2008

Délégation est donnée à M. Frédéric MEDAIL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MEDAIL, délégation est donnée aux fins mentionnées à ci-dessus à Mme Patricia BENTOZA, assistante ingénieure, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MEDAIL et de Mme Patricia BENTOZA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie COCHEME, assistante ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry TATONI, directeur de l'UMR n° 6116

UMR n° 6134 - Sciences pour l'environnement

M. JACQUES-HENRI BALBI
M. JEAN-FRANÇOIS SANTUCCI
MME NICOLE COURONNE
M. ANTOINE CAMPANA

DEC. n° 081538DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Jacques-Henri BALBI, directeur de l'UMR n° 6134 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques-Henri BALBI, délégation de signature est donnée à M. Jean-François SANTUCCI, professeur, à Mme Nicole COURONNE, assistante ingénieure et à M. Antoine CAMPANA, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6134 - Sciences pour l'environnement

M. JEAN-FRANÇOIS SANTUCCI
MME NICOLE COURONNE
M. ANTOINE CAMPANA

DEC. n° 081539DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-François SANTUCCI, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François SANTUCCI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole COURONNE, assistante ingénieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François SANTUCCI et de Mme Nicole COURONNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Antoine CAMPANA, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques-Henri BALBI, directeur de l'UMR n° 6134

UMR n° 6168 - Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes

M. MUSTAPHA OULADSINE

DEC. n° 081562DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Mustapha OULADSINE, directeur par intérim de l'UMR n° 6168 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué Provence et Corse

UMR n° 6184 - Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie

M. MICHEL KHRESTCHATISKY
M. GÉRARD CHARTON

DEC. n° 081582DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'UMR n° 6184 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel KHRESTCHATISKY, délégation de signature est donnée à M. Gérard CHARTON, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6184 - Neurobiologie des interactions cellulaires et Neurophysiopathologie

M. GÉRARD CHARTON

DEC. n° 081583DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Gérard CHARTON, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'UMR n° 6184

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy

M. GILLES LACHAUD
M. PATRICK DELORME
MME AURÉLIA LOZINGOT

DEC. n° 081588DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Gilles LACHAUD, directeur de l'UMR n° 6206 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LACHAUD, délégation de signature est donnée à M. Patrick DELORME, professeur et à Mme Aurélia LOZINGOT, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy

M. PATRICK DELORME
MME AURÉLIA LOZINGOT

DEC. n° 081589DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick DELORME, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick DELORME, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Aurélia LOZINGOT, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles LACHAUD, directeur de l'UMR n° 6206

UMR n° 6212 - Adhésion et inflammation

M. PIERRE BONGRAND

DEC. n° 081546DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Pierre BONGRAND, directeur de l'UMR n° 6212 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6233 - Institut des sciences du mouvement - Etienne - Jules Marey

M. JEAN-LOUIS VERCHER
M. ERIC BERTON

MME BERNADETTE BESSON-DERDERIAN

DEC. n° 081572DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Louis VERCHER, directeur de l'UMR n° 6233 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis VERCHER, délégation de signature est donnée à M. Eric BERTON, professeur) et à Mme Bernadette BESSON-DERDERIAN, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6233 - Institut des sciences du mouvement - Etienne - Jules Marey

M. ERIC BERTON

DEC. n° 081573DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Eric BERTON, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BERTON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Bernadette BESSON-DERDERIAN, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis VERCHER, directeur de l'UMR n° 6233

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. ERIC KAJFASZ
M. RÉMY POTHEAU
MME MARIE-THÉRÈSE DONEL
M. GUY INGARSIA

DEC. n° 081427DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Eric KAJFASZ, directeur de l'UMR n° 6550 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric KAJFASZ, délégation de signature est donnée à M. Rémy POTHEAU, ingénieur de recherche, à Mme Marie-Thérèse DONEL, ingénieure d'études) et à M. Guy INGARSIA, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué Provence et Corse

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

M. RÉMY POTHEAU
MME MARIE-THÉRÈSE DONEL
M. GUY INGARSIA

DEC. n° 081428DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Rémy POTHEAU, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Thérèse DONEL, ingénieure d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy POTHEAU et de Mme Marie-Thérèse DONEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Guy INGARSIA, assistant ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric KAJFASZ, directeur de l'UMR n° 6550

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine

M. DOMINIQUE GARCIA
MME MARIE-BRIGITTE CARRE
MME CHRISTELLE LANATA

DEC. n° 081594DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Dominique GARCIA, directeur de l'UMR n° 6573 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GARCIA, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Brigitte CARRE, chargée de recherche et à Mme Christelle LANATA, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian - Archéologie Méditerranéenne et Africaine

MME MARIE-BRIGITTE CARRE
MME CHRISTEL LANATA

DEC. n° 081595DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Brigitte CARRE, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Brigitte Carre, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christel LANATA, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique GARCIA, directeur de l'UMR n° 6573

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement

M. JEAN-YVES BOTTERO
M. EDOUARD BARD
M. DIDIER BOURLES
MME HÉLÈNE VICQ
MME CLAUDINE MAZUY

DEC. n° 081550DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Yves BOTTERO, directeur de l'UMR n° 6635 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves BOTTERO, délégation de signature est donnée à M. Edouard BARD, professeur, à M. Didier BOURLES, professeur, à Mme Hélène VICQ, ingénieure d'études et à Mme Claudine MAZUY, assistante ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué Provence et Corse

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement

M. EDOUARD BARD
M. DIDIER BOURLES
MME HÉLÈNE VICQ
MME CLAUDINE MAZUY

DEC. n° 0815551DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Edouard BARD, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard BARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier BOURLES, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard BARD et de M. Didier BOURLES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène VICQ, ingénieure d'études. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard BARD, de M. Didier BOURLES et de Mme Hélène VICQ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claudine MAZUY, assistante ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves BOTTERO, directeur de l'UMR n° 6635

UMR n° 6636 - Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique

M. ROBERT CHENORKIAN
MME YVETTE BARNIER

DEC. n° 081565DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Robert CHENORKIAN, directeur de l'UMR n° 6636 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert CHENORKIAN, délégation de signature est donnée à Mme Yvette BARNIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6636 - Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique

MME YVETTE BARNIER

DEC. n° 081566DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Yvette BARNIER, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert CHENORKIAN, directeur de l'UMR n° 6636

GDR n° 3180 - Mécanique des nano-objets

M. OLIVIER THOMAS

DEC. n° 081616DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier THOMAS, directeur du GDR n° 3180 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 134 - Sciences économiques humaines et sociales de la santé d'Aix Marseille

M. JEAN-PAUL MOATTI
MME MARIE-CATHERINE DARDEL

DEC. n° 081528DR12 du 09-02-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MOATTI, directeur de l'IFR n° 134 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MOATTI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Catherine DARDEL, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 134 - Sciences économiques humaines et sociales de la santé d'Aix Marseille

MME MARIE-CATHERINE DARDEL

DEC. n° 081429DR12 du 19-02-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Catherine DARDEL, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul MOATTI, directeur de l'IFR n° 134

UPS n° 3096 - Centre pour l'édition électronique ouverte

M. MARIN DACOS
MME LISA GEORGE
M. PIERRE MOUNIER

DEC. n° 081606DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Marin DACOS, directeur de l'UPS n° 3096 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marin Dacos, délégation de signature est donnée à Mme Lisa GEORGE, ingénieure d'études et à M. Pierre MOUNIER, professeur certifié, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UPS n° 3096 - Centre pour l'édition électronique ouverte

MME LISA GEORGE
M. PIERRE MOUNIER

DEC. n° 081607DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Lisa GEORGE, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lisa GEORGE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre MOUNIER, professeur certifié.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marin DACOS, directeur de l'UPS n° 3096

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC)

MME GIOVANNA CHIMINI
MME NATHALIE BEDJAI

DEC. n° 081542DR12 du 01-09-2008

Délégation est donnée à Mme Giovanna CHIMINI, directrice de l'UMS n° 820 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Giovanna CHIMINI, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BEDJAI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC)

MME NATHALIE BEDJAI

DEC. n° 081543DR12 du 01-09-2008

Délégation est donnée à Mme Nathalie BEDJAI, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Giovanna CHIMINI, directrice de l'UMS n° 820

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

M. PASCAL CHOSSAT
M. CHARLES MARIANI
MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 081598DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'UMS n° 822 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal CHOSSAT, délégation de signature est donnée à M. Charles MARIANI, ingénieur d'études et à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

M. CHARLES MARIAN
MME JOËLLE KATCHADOURIAN

DEC. n° 081599DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Charles MARIANI, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles Mariani, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Joëlle KATCHADOURIAN, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal CHOSSAT, directeur de l'UMS n° 822

UMS n° 2196 - Centre d'océanologie de Marseille

M. IVAN DEKEYSER
MME CATHERINE WALCH

DEC. n° 081604DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Ivan DEKEYSER, directeur de l'UMS n° 2196 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan DEKEYSER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine WALCH, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 2196 - Centre d'océanologie de Marseille

MME CATHERINE WALCH

DEC. n° 081605DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Catherine WALCH, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ivan DEKEYSER, directeur de l'UMS n° 2196

UMS n° 2244 - Département Gassendi

JEAN-PIERRE SIVAN
M. PATRICK FIGON
MME SYLVIE IMBERT
MME ANNE-MARIE CONSTANT

DEC. n° 081578DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SIVAN, directeur de l'UMS n° 2244 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre SIVAN, délégation de signature est donnée à M. Patrick FIGON, ingénieur de recherche, à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche et à Mme Anne-Marie CONSTANT, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 2244 - Département Gassendi

M. PATRICK FIGON
MME SYLVIE IMBERT
MME ANNE-MARIE CONSTANT

DEC. n° 081579DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Patrick FIGON, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FIGON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FIGON et de Mme Sylvie IMBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie CONSTANT, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre SIVAN, directeur de l'UMS n° 2244

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier

M. CLAUDE CIBILS
M. BIJAN MOHAMMADI

DEC. n° 080045DR13 du 04-10-2008

Délégation est donnée à M. Claude CIBILS, directeur de l'UMR n° 5149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude CIBILS, délégation de signature est donnée à M. Bijan MOHAMMADI, PR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080025DR13 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc Roussillon

UMR n° 5253 - Institut Charles Gerhardt

M. ANDRÉ VIOUX
M. BERNARD BOUTEVIN
M. JOËL MOREAU
M. JACQUES ROZIERE
M. JEAN-CLAUDE TEDENAC
M. BERNARD COQ
MME ANNIE PRADEL
MME BÉATRICE HOUSSE
MME LUCIENNE EXCOFFON
MME ELODIE BOURREL

DEC. n° 080040DR13 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. André VIOUX, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard BOUTEVIN, PR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOUTEVIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Joël MOREAU, PR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël MOREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques ROZIERE, PR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ROZIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Claude TEDENAC, PR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude TEDENAC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard COQ, DR1, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard COQ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie PRADEL, DR2, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie PRADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Béatrice HOUSSE, TCE, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice HOUSSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Lucienne EXCOFFON, AI, administration.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucienne EXCOFFON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elodie BOURREL, IE, gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François FAJULA, directeur de l'UMR n° 5253

UMR n° 5650 - Groupe d'études des semiconducteurs

MME DELPHINE SCARANO
MME RÉGINE PAUZAT

DEC. n° 080044DR13 du 01-09-2008

Délégation est donnée à Mme Delphine SCARANO, AI, administratrice d'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine SCARANO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Régine PAUZAT, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard GIL, directeur de l'UMR n° 5650

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5187 - Centre d'étude spatiale des rayonnements

M. JEAN-ANDRÉ SAUVAUD
MME EMILIE BESANCON
M. CLAUDE Aoustin
MME MICHÈLE BOUSQUET

DEC. n° 080039DR14 du 10-10-2008

Délégation est donnée à M. Jean-André SAUVAUD, directeur de l'UMR n° 5187, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-André SAUVAUD, délégation de signature est donnée à Mme Emilie BESANCON, IE2, à M. Claude Aoustin, IR et à Mme Michèle BOUSQUET, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070012DR14 du 12 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5187 - Centre d'étude spatiale des rayonnements

MME EMILIE BESANCON
M. CLAUDE Aoustin

DEC. n° 080040DR14 du 10-10-2008

Délégation est donnée à Mme Emilie BESANCON, IE2, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie BESANCON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Claude Aoustin, IR, directeur technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie BESANCON et de M. Claude Aoustin délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle BOUSQUET, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-André SAUVAUD, directeur de l'UMR n° 5187

GDR n° 3179 - Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques

M. FABRICE GAMBOA
MME CLÉMENTINE PRIEUR
M. Luc PRONZATO

DEC. n° 080035DR14 du 12-09-2008

Délégation est donnée à M. Fabrice GAMBOA, directeur du GDR n° 3179, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GAMBOA, délégation de signature est donnée à Mme Clémentine PRIEUR, Pr, et à M. Luc PRONZATO, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 3179 - Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques

MME CLÉMENTINE PRIEUR
M. Luc PRONZATO

DEC. n° 080036DR14 du 12-09-2008

Délégation est donnée à Mme Clémentine PRIEUR, Pr, enseignante-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clémentine PRIEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Luc PRONZATO, DR, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabrice GAMBOA, directeur du GDR n° 3179

DR17 - Bretagne et Pays-de-la-Loire

UMR n° 6087 - Laboratoire de physique de l'état condensé

M. JEAN-MARC GRENECHE
M. FLORENT CALVAYRAC

DEC. n° 080194DR17 du 06-10-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc GRENECHE, directeur de l'UMR n° 6087, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc GRENECHE, délégation de signature est donnée à M. Florent CALVAYRAC, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays-de-la-Loire

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays-de-la-Loire

UMR n° 6087 - Laboratoire de physique de l'état condensé

M. FLORENT CALVAYRAC

DEC. n° 080195DR17 du 06-10-2008

Délégation est donnée à M. Florent CALVAYRAC, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc GRENECHE, directeur de l'UMR n° 6087

GDR n° 2932 - Théorie des jeux : modélisation mathématique et application

M. MARC QUINCAMPOIX

DEC. n° 080198DR17 du 09-10-2008

Délégation est donnée à M. Marc QUINCAMPOIX, directeur du GDR n° 2932, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays-de-la-Loire

GDR n° 2945 - Singularités et applications

M. JEAN-MICHEL GRANGER

DEC. n° 080200DR17 du 14-10-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Michel GRANGER, directeur du GDR n° 2945, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans

Informations générales

Textes signalés

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 7 octobre 2008 fixant les nombres d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences

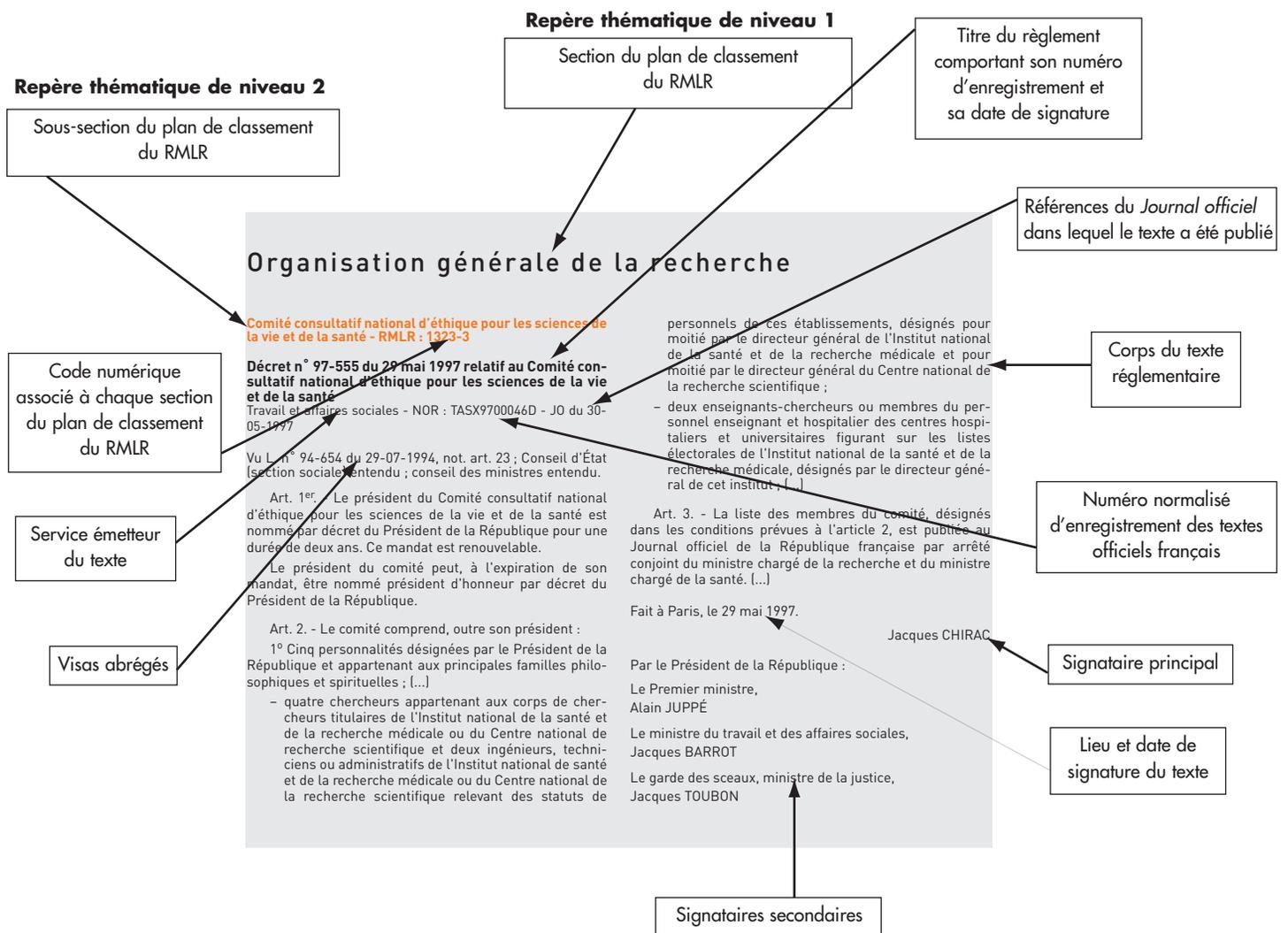
JO du 10-10-2008, texte n° 36

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Décret n° 2008-1028 du 7 octobre 2008 modifiant le décret n° 94-1020 du 23 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat

JO du 09-10-2008, texte n° 30

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Nathalie ARLAUD
M^{me} Véronique BRISSET-FONTANA
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

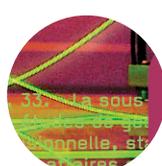
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression: BIALEC (Nancy)
D.P. n° 70411 - 12-2008

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

